

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S C E N U M E R O

LIBRARY

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-4)

Du problème monétaire aux accords
avec les pays non candidats

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-8A)

Réunion du Conseil Agricole ; La politique économique
à court terme de la CEE ; La situation française ;
Le discours Raymond Barre à Luxembourg.

- EUROFLASH (P. 9-43)

Sommaire Analytique, P. 9

Index Alfabétique, P. 39

N° 629 - 28 Septembre 1971

00 Av. Raymond-Poincaré
PARIS 16°

~~LT~~
~~GV~~
~~EF~~
~~KL~~
~~EX~~
~~PS~~

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e
 MUNDI-PARIS
 Tél. : 704.53.20 Télex : 27 989
 CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR	Paul WINKLER
Directeur Adjoint	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
Service Informations	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT Gabriela KAHLLIG Jean LAURE
Service Études et Documentation	
Institutions Européennes	

SUISSE
 54, rue Vermont
 GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX
 12, rue du Cyprès
 BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE
 Piazza S. Maria Beltrade, 2
 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L E T T R E D E B R U X E L L E S

Bruxelles.- Dans l'affaire des mesures monétaires et commerciales prises par Washington au mois d'août, les Ministres des Affaires Etrangères des Six ont, au cours de leur réunion du 20 septembre à Bruxelles, un peu joué le rôle des "carabiniers". Tout avait été dit - de ce qui pouvait être dit pour le moment - par les Ministres des Finances une semaine plus tôt. Ceux-ci (voir N° 628 "Les Communautés au Travail") avaient posé les bases d'une position commune des Etats européens en vue de la réforme du système monétaire international. Ils avaient réclamé en particulier, la dévaluation du dollar et demandé la suppression, avant tout réalignement des parités au niveau international, de la taxe de 10 % sur les importations américaines. Les Ministres des Affaires Etrangères, après un débat de quelques heures, n'ont fait que confirmer cette position. Mais ils l'ont fait - du moins n'ont-ils pas manqué de le souligner - avec tout leur "poids politique" par rapport aux Ministres "techniciens".

Deux éléments ont joué en faveur de cette position statique. En premier lieu, il apparaît inutile, étant donné l'état des discussions internationales, d'aller au-delà de la position commune définie le 13 septembre puisque cette position a fait les preuves de sa validité à Londres, lors de la réunion du "Groupe des Dix". Il faut donc maintenant attendre les conclusions que l'on pourra tirer de l'Assemblée générale du Fonds Monétaire International à Washington, à la fin du mois. En second lieu, il faut bien reconnaître qu'une recherche de perfectionnisme au sein du Conseil n'aurait pas manqué de mettre au jour certaines des divergences qui persistent entre les Etats membres. Ce qui était évidemment superflu.

Cela étant, le Conseil a tout de même évoqué la possibilité non pas de prendre - personne ne veut d'une guerre commerciale - mais de prévoir d'éventuelles mesures de représailles commerciales contre les Etats-Unis. Mais il a montré une grande prudence dans cet examen. Tout d'abord, les termes "représailles" et "rétorsion" ont été rayés du vocabulaire : on s'est contenté de parler de mesures de "protection" ou de "compensation". Ensuite aucune étude concrète de ces mesures n'a même été amorcée, et il n'a pas été question non plus d'entreprendre une telle étude. Les Six se sont bornés à préciser qu'ils "réservent tous leurs droits" et qu'au cas où "des mesures" devraient être prises, elles seraient communautaires et temporaires. Tout cela ne contient certes rien de bien énergique, mais les Ministres des Affaires Etrangères savent parfaitement que le dossier des relations Etats

Unis-Europe n'est pas cantonné au commerce et à la monnaie : il comporte deux autres chapitres d'une importance non moins grande, celui qui touche aux questions de Défense et celui qu'un vocabulaire généreux intitule couramment "l'aide au développement".

Enfin - et c'était dans la responsabilité des Ministres "politiques" - le Conseil a souligné que le moyen le plus approprié pour faire face à la crise actuelle est la relance de l'intégration européenne, et notamment de l'Union économique et monétaire. Comment ? Personne ne paraît avoir encore sur ce point des idées très claires, à l'exception de la Commission qui - envers et contre tous (voir infra "Les Communautés au Travail", le discours de Raymond Barre à Luxembourg) - estime qu'une solution intérieure "raisonnable" aux problèmes de change est possible. Selon toute vraisemblance, il faudra d'ailleurs bien en passer par cette solution si la spéculation reprend - comme la tendance s'en fait jour - sur le mark et les monnaies du Benelux.

C'est dans cette double perspective - le tout que constitue le problème des relations avec les Etats-Unis d'une part, et la nécessité d'une relance interne d'autre part - que se pose, de plus en plus nettement, le problème de la réunion d'un "sommet" européen, conformément à la proposition dernièrement faite par le Président Pompidou. Pour l'instant, l'idée de ce sommet est en train de mûrir dans les diverses capitales concernées. On s'aperçoit qu'elle ne peut être isolée du contexte de l'élargissement de la CEE et qu'elle ne peut pas non plus - certains pays en ont manifesté publiquement la crainte - prendre l'allure d'une manifestation anti américaine. En tout cas, ce qui paraît le plus probable aujourd'hui, c'est la réunion d'un "super conseil" des Ministres vers la mi-octobre, rassemblant les Ministres des Affaires Etrangères, des Finances et de l'Agriculture.

Au cours de leur réunion du 20 septembre, les Ministres des Affaires Etrangères ont également préparé la négociation avec les pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) qui ne sont pas candidats à l'adhésion, c'est-à-dire Suède, Suisse, Autriche, Finlande, Islande et Portugal. Lors d'un Conseil tenu fin juillet, les grands principes des accords à conclure avaient été posés, notamment l'établissement d'une zone de libre échange industrielle et l'autonomie complète de la Communauté en matière institutionnelle. Aujourd'hui, les Six prévoient de donner à ces accords un "caractère évolutif". Il s'agit de se placer dans la perspective de leur développement, tant en fonction de la Communauté elle-même que des "mutations" qui pourraient se produire dans tel ou tel Etat présentement non candidat à l'adhésion.

Le Conseil a évoqué aussi le problème des harmonisations qui pourraient s'effectuer entre les législations des Etats non candidats et celles des Etats membres de la Communauté élargie. Il reste entendu que les Six ne demandent aucune harmonisation

aux pays européens non candidats. Mais si ceux-ci souhaitent eux-même procéder à de telles harmonisations, la Communauté en sera d'autant plus satisfaite que les risques de détournements de trafic et de distorsions de concurrence - et donc le risque d'avoir à recourir à des clauses de sauvegarde - s'en trouveront notablement réduits. Le problème est cependant de savoir si de telles harmonisations pourraient être "prévues" ou "concertées". Les Six verraient à cette formule des avantages certains dans la mesure toutefois - et sur cela ils sont très fermes - où leur autonomie de décision serait totale.

Un court échange de vues a également eu lieu sur les secteurs que tel ou tel Etat membre voudrait voir mis en exception, totale ou partielle, à la libre circulation industrielle. Horlogerie, certains aciers spéciaux, pâte à papier, figurent par exemple sur cette liste. Mais dans quelles conditions peuvent s'effectuer ces mises en exception? Par ailleurs, la France et l'Italie ont demandé à voir inclus dans la liste des produits sensibles certains articles particuliers. Il faudra que le Comité des Représentants Permanents procède dans ces conditions à une étude plus complète de la question.

Quant à l'agriculture, la Commission élabore un rapport sur les possibilités d'inclusion dans les accords à conclure d'un volet qui lui soit particulièrement consacré, et le Conseil ne pourra donc en débattre qu'après étude de ce rapport.

Tout comme le Conseil proprement dit des Affaires étrangères, la conférence de négociations à "Sept" qui s'est tenue le 21 septembre a largement conservé un caractère de "reprise" après les vacances d'été. Cette conférence ne s'est guère prolongée plus d'une heure, et elle a surtout permis aux Ministres de se mettre d'accord sur les procédures d'information et de consultation qu'il conviendra de mettre en vigueur entre la Communauté et les candidats durant la période intérimaire, entre la fin des négociations d'adhésion et l'adhésion effective au Marché Commun, c'est-à-dire, en gros, pendant l'année 1972. Les "quasi-membres" que serait alors devenus les candidats seront mis au courant des propositions de la Commission. Ils pourront s'exprimer - au sein d'un comité réuni au niveau des ambassadeurs et, s'il le faut, en tant qu'instance de recours, au niveau des Ministres - sur les décisions communautaires dès que les Six auront définies des orientations suffisantes pour qu'il devienne possible de prévoir ces décisions.

Cependant, les Sept ont également abordé certaines questions institutionnelles "mineures", les plus importantes ayant été réglées en juin dernier. Il s'est agi par exemple de la durée et de la rotation de la présidence du Conseil des Ministres, etc ... Londres se prononcera sur les propositions de la Communauté au cours d'une des prochaines séances tenues au niveau des suppléants.

De toute façon, la négociation touche maintenant à sa fin. Les "Sept" sont certains d'en terminer, sinon au cours de la prochaine session ministérielle, le 9 novembre, du moins au cours d'une réunion qui pourrait se tenir au début du mois de décembre. Le Traité serait alors signé avant la fin de l'année. Où ? C'est une question que chacun se pose. Rome ou Bruxelles ? La capitale belge paraît avoir les plus grandes chances.

Le seul problème important qui doit encore être réglé entre les Six et les Anglais est celui du marché commun des produits de la pêche. Mais il doit au préalable faire l'objet d'un accord entre les Etats membres eux-mêmes. Les Six ont réalisé des progrès notables à ce sujet la semaine dernière. Ils sont notamment convenus, comme le demandait la France, que tous les Etats membres (anciens ou nouveaux) seraient mis sur le même pied. Cela concerne particulièrement l'étendue des eaux côtières réservées aux pêcheurs nationaux. Mais, pour des raisons d'équilibre du règlement de la pêche dans son ensemble, il faudra également revoir les dispositions d'organisation du marché.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

REUNION DU CONSEIL AGRICOLE.- Les Six Ministres de l'Agriculture se sont réunis les 27 et 28 septembre, pour la première fois depuis le mois de juillet. Ils avaient un ordre du jour particulièrement chargé, qui comprenait notamment les points suivants :

- 1) Aides aux producteurs de graines oléagineuses.
- 2) Mesures de sauvegarde dans le secteur des produits laitiers.
- 3) Organisation du marché commun des semences.
- 4) Aides aux graines de coton
- 5) Politique des structures dans le secteur de la pêche maritime.
- 6) Conséquences des perturbations monétaires sur les échanges agricoles.
- 7) Prix pour la campagne 1972-73
- 8) Mise en oeuvre de la politique de modernisation des structures de production.

LA POLITIQUE ECONOMIQUE A COURT TERME DE LA CEE.- "Il serait dangereux pour les économies des pays membres qu'elles se maintiennent sur la lancée actuelle des prix et des rémunérations", souligne la commission dans les orientations générales pour la politique économique à court terme contenues dans son rapport annuel sur l'économie communautaire. Ce rapport est destiné au Conseil des Six qui, conformément au volet économique du plan d'Union économique et monétaire, doit se réunir au mois d'octobre et fournir un texte alimentant les débats budgétaires des parlements nationaux.

Il est "particulièrement souhaitable", écrit la Commission, que la hausse des prix puisse être progressivement ramenée à un taux annuel de l'ordre de 3-3,5% au dernier trimestre de 1972, et qu'au plus tard à la même époque l'augmentation des rémunérations (y compris les avantages complémentaires) soit revenue à un taux annuel de l'ordre de 6-7%. Pour que de tels résultats puissent être atteints d'ici la fin de 1972 sans dommage pour le rythme de croissance, la politique économique et sociale de tous les pays membres doit pouvoir bénéficier de l'appui des partenaires sociaux.

Dans tous les pays industrialisés, note la Commission, le rythme de l'inflation et les appréhensions qu'il engendre donnent un regain d'intérêt à la "politique des revenus". Au-delà des divergences que suscitent la conception et les moyens d'une telle politique, ce qui importe est que les partenaires sociaux prennent conscience de la nécessité d'une évolution moins rapide des prix et des revenus, et consentent à modérer leurs actions ou leurs revendications, afin d'éviter que les gains rapides permis par une

conjoncture inflationniste ne soient ultérieurement trop fortement affectés lors de l'inélucltable assainissement de la situation économique. Afin qu'une évolution régulière et continue des pouvoirs d'achat puisse être sauvegardée, il appartient aux partenaires sociaux, selon les procédures déjà appliquées ou qui pourraient être mises en oeuvre dans chaque pays membre, de contribuer à une évolution plus ordonnée des prix et des rémunérations.

Pour leur part, les autorités des Etats membres ont des responsabilités propres. Elles doivent s'attacher à freiner encore, au cours des prochains mois, l'accroissement des disponibilités monétaires et quasi-monétaires, en particulier dans les pays où cet accroissement a été très important en 1970 et au cours du premier semestre de 1971. Cet objectif est à atteindre par une régulation stricte de la liquidité bancaire, par une meilleure maîtrise des afflux de capitaux et, pour autant que de besoin, par la neutralisation de leurs effets expansionnistes sur la liquidité interne.

La politique budgétaire devrait viser, dans l'ensemble, à limiter l'expansion des dépenses à un taux voisin de l'augmentation prévisible du PNB en valeur. A l'intérieur de cette "enveloppe", un effort devra être fait pour conserver une place suffisante aux dépenses d'infrastructure. Il convient, en effet, de remédier à la distorsion qui s'est créée au cours des dernières années entre le développement très rapide de la consommation individuelle et l'expansion trop lente des équipements collectifs.

Enfin, la stimulation de l'épargne et l'encouragement des placements financiers à long terme demeurent indispensables à la réalisation d'une croissance mieux équilibrée.

LA SITUATION FRANCAISE.- En ce qui concerne la France, la Commission fait les observations suivantes :

- 1°) Si la poursuite d'une croissance satisfaisante de la production paraît raisonnablement assurée, le problème du maintien des équilibres en valeur continuera de se poser en 1972. La réévaluation de fait - parfois substantielle - des monnaies de certains partenaires commerciaux importants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, exercera, dans un premier temps en tout cas, une influence inflationniste sur l'économie française, qui demande un surcroît de prudence, sinon de rigueur.

- 2°) Le retour à une plus grande stabilité, sans que l'expansion économique soit compromise à plus long terme, suppose notamment une réorientation de la demande intérieure en faveur des investissements publics et privés, allant de pair avec une expansion moins vive des dépenses de consommation.

- 3°) Dans ce contexte, la politique du crédit doit viser à ralentir l'expansion des disponibilités monétaires, particulièrement vive depuis l'automne de 1970 : cela implique notamment une régulation et une neutralisation appropriée de l'afflux de capitaux à court terme et un usage intensif du dispositif de contrôle de la liquidité bancaire.

- 4°) Dans le domaine budgétaire, une gestion rigoureuse continue à s'imposer. L'accroissement des dépenses de l'Etat ne devrait pas excéder 9 %.

Il conviendrait en outre de réaliser en 1972 un léger excédent de caisse de l'ordre de FF 2 milliards au titre du budget de l'Etat. Cet excédent permettrait de compenser la détérioration probable de la situation financière des autres administrations et d'obtenir aussi, en 1972, un solde financier positif pour l'ensemble des administrations.

Compte tenu du poids des dépenses de fonctionnement, et notamment des subventions, il conviendra, pour obtenir une progression suffisante des investissements collectifs, de surveiller de près l'évolution des dépenses courantes. C'est dans cette optique qu'il convient d'apprécier les efforts engagés dans le sens d'une politique de vérité des prix, notamment dans le domaine des tarifs des services publics. En matière de recettes, il conviendrait d'accroître les ressources et de retarder la mise en vigueur des allègements fiscaux envisagés depuis quelque temps déjà.

Le ralentissement de la hausse des coûts et des prix, qui ne manquerait pas d'ailleurs de valoriser les taux d'intérêt actuels, pourrait être favorisée par la mise en place de nouvelles incitations à l'épargne à moyen et à long terme.

- 5°) La nécessité de mettre un terme aux tensions inflationnistes incite, au-delà des interventions proprement conjoncturelles, à renforcer l'action des pouvoirs publics pour atténuer certains goulots d'étranglement, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et du logement, et à améliorer les conditions de concurrence dans les secteurs dits "abrités". Une action en faveur de l'amélioration des circuits financiers par la réduction des cloisonnements paraît également souhaitable.

LE DISCOURS RAYMOND BARRE A LUXEMBOURG.- "Il ne serait pas raisonnable de penser que la nécessaire remise en ordre des relations monétaires internationales, après de longues années de déséquilibre, pourra s'effectuer sans sacrifices pour tous", a souligné le vice-président de la Commission devant le Parlement Européen réuni la semaine dernière à Luxembourg, pour débattre de la crise monétaire internationale.

Raymond Barre a notamment insisté sur deux considérations :

- le Gouvernement américain a mis en oeuvre au cours de ces dernières années une politique rigoureuse de lutte contre l'inflation dont les conséquences pour le niveau de l'activité économique et l'emploi ont été pénibles.

- Les Etats-Unis supportent dans le domaine de la Défense et de l'aide au développement des charges très lourdes - assurées d'ailleurs par ce pays pour des raisons qui lui sont propres.

Cela dit, en ce qui concerne les échanges commerciaux, la Communauté ne saurait accepter d'être taxée de protectionnisme. L'orateur a également expliqué les trois raisons qui militent en faveur d'une dévaluation du dollar par rapport à l'or, et non pas seulement par rapport aux autres monnaies occidentales.

- raison d'ordre économique : un pays débiteur qui pourrait éviter de procéder à une dévaluation se trouverait incité à ne pas mettre en oeuvre les politiques d'accompagnement nécessaires au rétablissement de sa balance des paiements. Dans l'hypothèse d'une réévaluation des monnaies des autres pays, ceux-ci s'en trouveraient frappés, sur le plan commercial, de façon anormale.

- raison d'ordre politique : l'opinion publique des autres pays, notamment des pays de la CEE, admettrait mal que ceux-ci soient seuls à supporter la charge de l'ajustement, alors qu'ils ne sont pas responsables des déviations qui ont conduit aux difficultés monétaires actuelles.

- raison d'ordre moral : dans une communauté internationale, aucun pays, fut-il plus puissant, ne peut détenir le privilège de se soustraire aux règles et aux obligations en vigueur.

Le vice-président de la Commission, faisant référence aux positions du Directeur Général du FMI, a alors donné son appui à un plan en trois étapes :

- 1°) La négociation internationale devrait s'engager sur les points réclamant une solution urgente : réaligement des monnaies, prix des diverses monnaies en termes d'or, de DTS et de positions au FMI, abolition de la taxe de 10%.

- 2°) Ensuite viendrait la recherche d'un nouveau régime de la convertibilité du dollar ainsi que des mesures autres que le réaligement des parités qui seraient susceptibles d'améliorer la balance américaine des paiements. On rechercherait aussi la définition des mesures aptes à réguler les flux internationaux de capitaux.

- 3°) L'ensemble des dispositions ainsi mises au point entrerait alors en application.

Raymond Barre a ensuite traité des problèmes intérieurs à la Communauté. Il a notamment déclaré : "toutes les monnaies qui flottent tendent à s'apprécier de façon régulière et continue et les taux de réévaluation enregistrés sur le marché des changes n'ont pas grand rapport avec la situation économique présente et prévisible des pays concernés. L'influence des mouvements de capitaux spéculatifs est à cet égard déterminante. Dans de telles conditions, flotter, c'est accepter d'avance une réévaluation à un taux imprévisible, en tout cas un taux supérieur à celui qui pourrait paraître supportable au départ".

Trois conditions, a-t-il ajouté, doivent en particulier être remplies pour qu'un système de change communautaire puisse fonctionner sans tensions excessives et sans risque d'explosion rapide :

- 1°) Il faut que les taux de change fixes à établir entre les pays membres soient réalistes, c'est-à-dire tiennent compte de ce qui s'est passé sur les marchés des changes depuis le 10 mai dernier. Qu'on l'admette ou qu'on le regrette, il serait dangereux de chercher à revenir sur ce qui est difficilement réversible.

- 2°) Une certaine flexibilité doit être établie à l'égard de l'extérieur, notamment par un élargissement modéré des marges de fluctuation, qui n'apparaisse pas comme un stratagème pour effectuer des changements de parité, mais comme une technique pour pallier les conséquences des mouvements de capitaux induits par des différences de taux d'intérêt.

- 3°) Tous les Etats membres doivent disposer d'instruments efficaces permettant d'assurer la mise en oeuvre d'une politique concertée à l'égard des afflux excessifs de capitaux et permettant de limiter leurs effets sur la liquidité interne.

E U R O F L A S H

- P. 12 - ASSURANCES - France: Association franco-suisse dans FRANCE SECOURS INTERNATIONAL.
- P. 12 - AUTOMOBILE - Allemagne: IMPORTA AUTOHAUS est créée pour représenter TOYOTA MOTOR. Belgique: RENAULT ouvre une succursale à Anvers.
- P. 12 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: Association germano-néerlandaise dans MULHEIMER BAUSTOFFWERK. France: MATEREST et ETS GUY-VARC'H & LE DEAUT passent sous le contrôle de POLIET & CHAUSSON. USA: Association germano-américaine dans HANSEATIC DEVELOPMENT.
- P. 13 - CHIMIE - Allemagne: MOTUL participe à la création de WESTOL MINERALOIL; AKZO prend le contrôle absolu de NORDDEUTSCHE SALINEN; RECKITT & COLMAN ferme une usine; Les accords VEREINIGTE ALUMINIUM-WERKE/CONRADTY. Belgique: MIDLAND SILICONES ferme sa filiale de Bruxelles. France: AMERICAN FIRSTOLINE ouvre une succursale à Paris; Les projets de RECKITT & COLMAN. Italie: RECKITT & COLMAN ferme sa filiale de Gênes.
- P. 15 - COMMERCE - Allemagne: NORDADRIATIC EXPORT-IMPORT résulte d'une initiative yougoslave. Autriche: Nouveaux actionnaires pour A. GERNGROSS GRUNDSTÜCKE. France: HAGEMEIJER prend le contrôle des ETS BLONDEL. Italie: Concentration au profit de GENERALE SUPERMERCATI. Japon: OLIVIER s'installe à Tokyo.
- P. 16 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: MANAGEMENT SELECTION s'installe à Bruxelles. France: Nouvelle association ORGANISATION PAUL PLANUS/ANDRE VIDAL & ASSOCIES.
- P. 17 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: ALCO-NOBIS REGELGERÄTE passe sous le contrôle d'EMERSON ELECTRIC; M.T.S. SYSTEMS s'installe à Berlin; FRIGOMAT est créée pour la représentation de matériels italiens; COMMERZBANK devient majoritaire dans H. MAIHAK. France: THEBEN-WERK PAUL SCHWENK s'installe au Bourget/Seine-St-Denis; CRINOSPITAL FRANCE est d'origine italienne; Constitution définitive de MAKITA FRANCE. Japon: Des brevets JUNKER & C° pour TOTTORI SANYO ELECTRIC. Pays-Bas: TRACOR s'installe à Schiphol; PHILIPS fait apport d'actifs industriels à POPE. Suisse: Création de PHILIPS BETEILIGUNGS.
- P. 19 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Belgique: WECO INTERNATIONAL est à capital allemand; Dissolution de GENERAL PRODUCTS. France: KIENZLE UHREN-FABRIKEN s'installe à Paris; SYBRON ferme LA STE RITTER; KONGSBERG VAPENFABRIKK ouvre une succursale à Noisy-le-Roi/Yvelines. Luxembourg: C.P. BOURG est à capital belgo-américain. Pays-Bas: WORCESTER CONTROLS s'installe à Amsterdam, et HESSENA MASCHINENFABRIK à Ermelo;

LINDETEVES-JACOBBERG prend le contrôle de J.H.G. GOSAU; Suisse: WORLD-TEX est à capital italien.

- P. 21 - EDITION - Allemagne: Association américano-italienne dans MONDADORI-RAND Mc NALLY. France: UNITED CARD C° EUROPE est à capital américain; Association franco-belge dans GROUPEMENT INTERNATIONAL DE PRESSE. Pays-Bas: UTGEVERSMIJ. "REFLEX" passe sous le contrôle de VAN DE ERVEN J.J. TIJL.
- P. 22 - ELECTRONIQUE - Autriche: KIENZLE APPARATE s'installe à Linz. Allemagne R. C.A. dénonce ses accords avec SIEMENS. Belgique: CINTRA ferme sa succursale de Bruxelles; Simplification des intérêts de LITTON INDUSTRIES. France: TELEX s'installe à Paris; Création de GENERALE DE SERVICE INFORMATIQUE ENTREPRISES. Grande-Bretagne: Création de THOMSON-CSF ELECTRONIC TUBES. Pays-Bas: LUNDY ELECTRONICS & SYSTEMS réorganise ses nouveaux intérêts à Haarlem.
- P. 23 - FINANCE - Belgique: INTERNATIONAL TRADE CONSULTANTS ESTABLISHMENT ouvre une succursale à Bruxelles. France: BANK OF AMERICA ouvre une agence à Strasbourg, et NIKKO SECURITIES en ouvre une à Paris; Association PRETABAIL/STE D'ENTREPRISE DE MONTAGE dans FRANCE-MAINTENANCE. Grande Bretagne: CREDITO ITALIANO prend une participation dans ORION. Italie: Les projets d'expansion de FINSERV ITALIANA; HOLLAND, ANDREWS, PERRIER & C° ouvre une succursale à Milan; Association BANCA NAZIONALE DEL LAVORO/BANCA DEL MONTE dans FINANZIARIA REGIONALE LOMBARDA; Concentration au profit d'ISTITUTO BANCARIO ITALIANO; FIDEURAM se défait de ses intérêts dans BANCA DI DEPOSITI & SCONTI. Luxembourg: Association franco-américaine dans BANQUE AMERIBAS; Création d'U.S. TRUST MULTINATIONAL FUND; ENERGY RESOURCES est créée pour compte américain, et PEGASUS HOLDING pour compte suisse. Pays-Bas: VAN LANDRY & VAN TILL passent sous le contrôle d'AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK. Singapour: Ouverture d'une succursale par BANCA COMMERCIALE ITALIANA. USA: BAYERISCH VEREINSBANK ouvre une représentation à New York, et BANCO DI ROMA une succursale à San Francisco.
- P. 27 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: Deux nouveaux actionnaires pour HIRSCH BRAUEREI; BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK devient majoritaire dans GRÜNER-BRAU; Concentration au profit de WEST-MEHL HANDELS. Italie: Association italo-suisse dans FINANZIARIA PER IL RISO COFIRI. Pays-Bas: Concentration HERMAN JANSEN/VLEK & C°.
- P. 28 - METALLURGIE - Allemagne: AMERICAN STANDARD prend le contrôle absolu de PROJAHN INDUSTRIE; Triple concentration au profit de MANNESMANN; F.W. QUIST prend une participation de contrôle dans WÜRTTEMBERGISCHE METALLWARENFABRIK. France: BREMSHEY prend le contrôle de ETS. LEON LAFARGUE. Italie: CENTRALISATION DE MECANIQUE & DE TRANSPORT ouvre une succursale à Milan.

- P. 29 - PETROLE ET GAZ - Allemagne: Association germano-italienne dans TRANS EURO-PA NATURGAS PIPELINE; OCCIDENTAL PETROLEUM ferme deux filiales. France: FLOPETROL passe sous le contrôle absolu de SCHLUMBERGER; Association LA MURE/HAVRAISE D'IMPORTATION DE PRODUITS PETROLIERS dans PARIS PETROLE DISTRIBUTION. Pays-Bas: Association américano-néerlandaise dans COMPRIMO-COMMONWEALTH. Suisse: Association italo-suisse dans TRANSITGAS.
- P. 31 - PHARMACIE & PARFUMERIE - Allemagne: REGENAPLEX-ARZNEISPEZIALITÄTEN est à capital suisse; M. WOELM & C° passe sous le contrôle d'INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR. France: DR THEODOR SCHUCHARDT s'installe à Paris. Grande-Bretagne: SIGURTA PHARMACEUTICALS (U.K.) est à capital italien. Italie: LABORATORI CHIMICO BIOLOGICI passe sous contrôle allemand; ROBERTET & CIE s'installe à Milan. Japon: Association germano-japonaise dans NIVEAKAO; Les accords CONTINENTAL PHARMA/MITSUBISHI PETROCHEMICAL. Yougoslavie: Association germano-yougoslave dans BAYER PHARMA JUGOSLAVIJA.
- P. 33 - PLASTIQUES - Autriche: AUST & SCHÜTTLER préside à la naissance de M.A.S. POLYSAND; SALZACH-PLAST est à capital allemand.
- P. 33 - PUBLICITE - Belgique: Dénonciation des accords IMPACT/VANYPECO.
- P. 34 - TABAC - Belgique: PHILIP MORRIS devient actionnaire de WELTAB.
- P. 34 - TEXTILES - Allemagne: Coopération HUDSON TEXTILWERKE/ARWA FEINSTRUMPFWERKE; Dénonciation des accords POMPADOUR TEXTILWERKE/IDUNA CORSET INDUSTRIE; CHRISTIAN DIERIG prend le contrôle absolu de HAUNSTETTEN TEXTIL. Autriche: DOTEX DORTMUNDER TEXTILHANDELSGES. SCHNEIDER est à capital allemand. France: WARNACO prend 34 % dans VETEMENTS JUPITER; Implantation industrielle de SPINNEREI & WEBEREIEN ZELL-SCHÖNAU; MEDIMA WERKE développe sa filiale de Strasbourg; Nouveaux intérêts en Afrique pour CONFECTION-BONNETERIE AFRICAINE & MALGACHE COBAM.
- P. 36 - TOURISME - Allemagne: Mise en oeuvre des accords PAN AMERICAN WORLD AIRWAYS/GULF OIL.
- P. 37 - TRANSPORTS - Allemagne: UNITED TRANSPORT s'installe à Francfort; Coopération ALLTRANSPORT/HANIEL SPEDITION. France: Créations de FERROVIAIRE DE TRANSPORTS CRYOGENIQUES-TRANSCRYO et de FERIFOS-ATELIERS FERROVIAIRES & INDUSTRIELS DE FOS. Pays-Bas: DE GROOT, CARGADOORS & EXPEDITIEBEDRIJF prend la représentation de STEELWOOD CARRIERS; Association germano-néerlandaise dans HOLLAND RIVER LINE; Association franco-belgo-néerlandaise dans B.R.M. (BEVRACHTING RIJN, MOEZEL, MAAS); SÜDMARITIME ouvre une succursale à Rotterdam.
- P. 39 - DIVERS - Allemagne: SOTRACO GASTSTÄTTENBETRIEBS (restaurants) est à capital français. Belgique: GEBERIT (installations sanitaires) est à capital suisse, INDUSTRIAL TIRE (négoce de pneus) à capital américain et LA BONNE CUISINE FRANCAISE (cantines) à capital français; Simplification des intérêts de MEUBLES M.D. France: BRUNSWICK (bowling) ferme sa filiale de Paris.

ASSURANCES

(629/12) Le groupe d'assurances BALOISE HOLDING AG de Bâle (cf. n° 542 p.17) et sa filiale LA CORDIALITE SA (Paris) ont participé à la création à Paris de la société FRANCE SECOURS INTERNATIONAL SA (capital de F. 0,6 million), que contrôle à 54 % la firme d'assurances ASSOCIATION AUTOMOBILE DES CADRES (Paris) et qui, sous la présidence de M. Claude Thiriaux, a pour objet tous services d'assistance aux personnes en déplacement en France et à l'étranger.

AUTOMOBILE

(629/12) La REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA (Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine) a doté sa filiale commerciale d'Etterbeek-Bruxelles RENAULT BELGIQUE LUXEMBOURG SA (cf. n° 597 p.15) d'une succursale à Anvers, placée sous la direction de M. Willems - la dixième en UEBL après celles de Bruxelles (5), Charleroi, Liège, Lodelinsart et Luxembourg.

Les principales autres filiales du groupe en Belgique sont : RENAULT INDUSTRIE BELGIQUE SA de Haren (montage), SOCOMAR SA de Bruxelles (négoce de machines agricoles), DIAC BELGE SA de Vilvorde-Bruxelles (financement de ventes à crédit) et C.A.T. BELGE SA d'Anderlecht-Bruxelles (transports par route, fer, eau ou air des véhicules "Renault").

(629/12) Le groupe TOYOTA MOTOR C° LTD de Tokyo (cf. n° 614 p.14) a renforcé son réseau commercial en République Fédérale - une filiale à Cologne, DEUTSCHE TOYOTA VERTRIEB GmbH & C° KG - en donnant la concession de ses modèles ("Corona" et "Carolla", notamment) à la nouvelle IMPORTA AUTOHAUS GmbH (Trier), qui, au capital de DM. 20.000, est dirigée par M. Gerhard Norek.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(629/12) Les liens unissant de longue date (cf. notamment n° 588 p.40) le groupe de construction et promotion immobilière "NEUE HEIMAT" GEMEINNÜTZIGE WOHNUNGS- & SIEDLUNGS GmbH de Hambourg (cf. n° 619 p.14) et le groupe hôtelier LOEW'S CORP. de New York (cf. n° 618 p.33) ont été resserrés avec la création à New York d'une filiale commune, HANSEATIC DEVELOPMENT CORP., chargée de plusieurs projets immobiliers (relogement dans quartiers insalubres et pauvres) à Washington (2.500 appartements) et Chicago notamment.

(629/13) La compagnie de matériaux de construction (bétons, tuiles, etc...) VANDERVLiet-WERNINK BEHEER N.V. d'Amsterdam (cf. n° 569 p.17) a pris pied en République Fédérale avec l'installation à Mulheim, en association avec des intérêts locaux, de l'entreprise de construction immobilière MULHEIMER BAUSTOFF-WERK GmbH, commanditant la firme locale MULHEIMER BAUSTOFFWERK GmbH & C° KG.

Aux Pays-Bas, la fondatrice (anc. WERNINK'S BETON & AANNEMING MIJ. N.V.) s'est assurée le contrôle de l'entreprise de toitures BASTO N.V. (Oudenbosch), qui réalise avec 200 personnes un chiffre d'affaires annuel de Fl. 6 millions.

(629/13) Affiliée pour 22 % à la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (à travers OPFI-PARIBAS SA), la compagnie POLIET & CHAUSSON SA de Paris (cf. n° 614 p.16) a renforcé sa position dans le domaine du négoce des matériaux de construction en s'assurant le contrôle des entreprises : 1) MATEREST SA (Nancy), dont le chiffre d'affaires s'est élevé à F. 9,27 millions en 1970; 2) ETS GUYVARC'H & LE DEAUT SA (Lorient) au capital de F. 1,1 million qui, avec sa filiale LE TROÏDEC (Hennebont/Morbihan), réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 40 millions.

Dans ce secteur, POLIET & CHAUSSON avait déjà acquis le contrôle, courant 1970, de la STE D'EXPLOITATION DE LA BRIQUETERIE TROUILLARD SA de Candé/M. & L. (cf. n° 560 p.19) et des ETS ARNAUD FRERES SA de Marseille (cf. n° 597 p.16).

CHIMIE

(629/13) Spécialiste en France d'huiles industrielles, produits de graissage et lubrifiants, la société MOTUL SA (Aubervilliers/Seine-St-Denis) a participé pour 40 % à la création à Hanovre de la firme WESTOL MINERALOIL GmbH & C° KG (fonds de commandite de DM. 208.000).

MOTUL (anc. SUPRA-PENN SA), qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 39,4 millions, appartient pour 55,9 % à la SOPALUNA-STE PARISIENNE DES LUBRIFIANTS NATIONAUX & DES ENTREPOTS D'HYDROCARBURES SA (Aubervilliers).

(629/13) A travers sa filiale AKZO ZOUT CHEMIE N.V. (Hengelo), le groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. N° 628 p. 14) a repris au groupe PREUSSAG AG de Hanovre (cf. N° 628 p. 16) sa participation de 10 % dans l'entreprise salinière allemande NORDDEUTSCHE SALINEN GmbH de Stade (cf. N° 549 p. 20), et il en a ainsi le contrôle absolu.

(629/13) L'entreprise de négoce chimique AMERICAN FIR-STOLINE CORP. -A. F. C. de New York a ouvert à Paris une succursale que dirige M. Pascal Herbin.

(629/14) Le groupe britannique d'articles chimiques d'entretien, cosmétiques, alimentaires, etc ... RECKITT & COLMAN LTD de Hull/Yorks. (cf. N° 621 p. 17) allègera ses intérêts en République Fédérale en fermant, début 1972, l'usine d'Ellerbek/Hambourg de sa filiale RECKITT GmbH (Ellerbek). Les fabrications de produits d'entretien et aérosols de cette unité seront transférées dans l'usine de Recklinghausen/Ruhr de RECKITT GmbH, tandis que celles de cirages le seront dans une usine du groupe à Londres.

En Italie, RECKITT & COLMAN prépare une rationalisation de ses intérêts commerciaux qui se traduira par la fermeture dès novembre 1971 de la filiale RECKITT SpA (Gênes). En France, où il prévoit de nouveaux investissements, il a récemment fusionné ses filiales USINES GUIMET SA, SA E. BROWNS & SONS (PARIS) et la succursale à Paris de sa filiale RECKITT Ltd (Hull) au sein de la nouvelle RECKITT & COLMAN SA (Massy/Essonne) au capital de F. 22,9 millions (cf. N° 615 p. 15). Ses autres intérêts dans le pays sont constitués notamment des filiales OUTREMER DESTREE SA de Massy (produits d'entretien) et MOUSSEC SA de Riceys/Aube (production et négoce de vins) ainsi que d'une participation de 10 % dans le groupe GASA-GENERALE ALIMENTAIRE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 615 p. 29).

(629/14) Passée en mars 1971 sous le contrôle absolu de la compagnie DOW CORNING CORP. de Midland/Mid. quand celui-ci y a repris au groupe de Londres ALBRIGHT & WILSON Ltd sa participation de 60 %, l'entreprise britannique de silicones fluides, lubrifiants, antimousseux caoutchouteux et résineux ... MIDLAND SILICONES Ltd de Reading/Berks. (cf. N° 466 p. 20) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Schaerbeek-Bruxelles MIDLAND SILICONES (BELGIUM) SA.

Filiale commune des groupes DOW CHEMICAL C° de Midland (cf. N° 613 p. 40) et CORNING GLASS WORKS C° de Corning/N.Y. (cf. N° 625 p. 52), DOW CORNING reste présente dans le pays avec une filiale à Seneffe, DOW CORNING SA, ainsi qu'avec une succursale à Bruxelles de sa filiale DOW CORNING INTERNATIONAL Ltd (Nassau/Bahamas).

(629/14) Un accord de coopération en matière de recherche et fabrication d'électrodes et carbones synthétiques a été négocié en République Fédérale entre l'entreprise familiale C. CONRADTY (Nürnberg) et la société VAW-VEREINIGTE ALUMINIUM-WERKE AG de Bonn (cf. N° 624 p. 33), membre du groupe public VIAG-VEREINIGTE INDUSTRIE-UNTERNEHMEN AG (cf. N° 618 p. 37).

Début 1971, VAW a renforcé ses intérêts dans le domaine de la soudure à l'arc électrique en s'assurant à Munich - conjointement avec le groupe public IVG-INDUSTRIEVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH (Bonn-Bad Godesberg) - une participation de 50 % dans la firme d'électrodes et équipements électriques de soudage STEIGERWALD STRAHLENTECHNIK GmbH (cf. N° 603 p. 18).

COMMERCE

(629/15) Poursuivant son expansion au Japon - où il dispose d'une succursale (Tokyo) employant plus de 40 personnes - le groupe de commerce international OLIVIER de Paris a constitué à Tokyo la société OLIVIER JAPAN Ltd (capital de ¥ 125 millions). Présidée par M. Maurice Rosier et dirigée par M. Jean-François Dedion, celle-ci commercialisera notamment des biens d'équipements et de consommation, articles textiles, etc ...

Récemment (cf. N° 605 p. 20), OLIVIER a formé, avec l'entreprise DENIS FRERES SA de Paris et Bordeaux (négoce de denrées alimentaires tropicales - cf. N° 622 p. 30) et la SOFICOMEX-STE FRANCAISE. POUR LE COMMERCE EN EXTREME-ORIENT SA (import-export de produits minéraux, métallurgiques et chimiques, biens d'équipement et de consommation), le groupement d'intérêt économique PROMOJAPON (Paris et Tokyo) pour la promotion des produits français au Japon.

(629/15) Les compagnies de portefeuille GENERAL SHOPPING SA de Luxembourg (cf. N° 609 p. 27) et INTERHANSA-GES. FÜR BETEILIGUNGEN & WARENHANDEL mbH de Düsseldorf ont fait apport de leur filiale commune de Vienne A. HERZMANSKY GmbH (cf. N° 362 p. 17) à la société A. GERNGROSS GRUNDSTÜCKE GmbH (Vienne), membre du groupe autrichien de grands magasins A. GERNGROSS KAUFHAUS GmbH (cf. N° 393 p. 23) qui leur est lui-même affilié. Du fait de cet apport, A. GERNGROSS GRUNDSTÜCKE a élevé son capital à Sh. 62 millions et a également accueilli comme associés minoritaires la firme de maroquinerie et chaussures LEDER & SCHUH AG de Zurich - qui possède en Autriche (Graz) une filiale industrielle sous son nom (cf. N° 441 p. 23) - le groupe CREDITANSTALT BANKVEREIN AG de Vienne (cf. N° 624 p. 28) ainsi que les sociétés de portefeuille de Zurich DURUM AG (intéressée dans INTERHANSA) et TURICUM AG (cf. N° 532 p. 24).

De son côté, A. GERNGROSS KAUFHAUS a porté son capital à Sh. 140 millions pour avoir absorbé cinq filiales de distribution à Vienne : EWAG EINKAUFS- & WARENVERTRIEBS GmbH, WARENHAUS STEFFI GmbH, PASSAGE-KAUFHAUS GmbH et DR. BECK GmbH.

(629/15) Membre du groupe financier public S.M.E.-STA MERIDIONALE FINANZIARIA SpA de Naples (cf. N° 627 p. 37), l'entreprise de grands magasins STA GENERALE SUPERMERCATI SpA (Naples), au capital de Li. 1,25 milliard (cf. N° 569 p. 32), a négocié l'absorption de trois entreprises de la branche : CAMINATI SUPERMERCATO SpA (Milan), ALIMENTA COMASCA Srl (Comè) et BOVISIO MARKET Srl (Bovisio Masciago), ainsi que de la firme de transports STA NAZIONALE PER LO SVILUPPO DEGLI AUTOTRASPORTI SpA (Milan).

(629/16) La société NORDADRIATIC EXPORT-IMPORT GmbH (capital de DM. 20.000) a été créée à Francfort, avec le Dr. Ivo Mehelic Tierarzt pour gérant, afin de faciliter les contacts commerciaux entre entreprises allemandes et yougoslaves.

(629/16) Le groupe commercial d'Amsterdam HAGEMEIJER & C°S HANDELMIJ. N.V. (cf. n° 593 p.27) a renforcé ses intérêts à l'étranger en prenant le contrôle en France de la firme d'importation et distribution d'articles ménagers ETS BLONDEL SA (Rosny-sous-Bois), à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 4 millions. Présidée par M. Philippe Blondel, celle-ci (cf. n° 427 p.22) réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 20 millions.

Coiffant dans le monde plus d'une centaine d'entreprises aux activités les plus diverses (tannerie, cuir, émaillerie, articles de ménage, plastique, pharmacie, appareillage électro-domestique, horlogerie, etc...), le groupe néerlandais a en Europe de nombreuses filiales (cf. n° 590 p.25) : HAGEMEYER SA, METALAM SA et ELEKTRO-KALORIK SA, toutes trois à Bruxelles; FETRACO GmbH (Wuppertal), CARL HABICHT AG (Baden/Suisse), DINAMO URE A/S (Copenhague), HAGEMEYER IMPORTS (UK) LTD et HAGEMEYER TRADING C° LTD (Manchester), etc...

Ses principaux intérêts directs aux Pays-Bas sont : N.V. KON. LEDERFABRIEK OISTERWIJK (Oisterwijk), N.V. KON. CHROOMLEDERFABRIEK "DE AMSTEL" v/h L. G. GOMPEN (Waalwijk), N.V. KON. KAMPER METAALWARENFABRIEK v/h BERK & ZOON (Kampen), N.V. BECCON (Doetinchen), N.V. EMAILLEERFABRIEK "DE IJSEL" (Spankeren), NED. VEZELINDUSTRIE VEZELLO N.V. (Waalwijk), NED. UURWERKFABRIEKEN "NUFA" N.V. (Amsterdam), INDOLA-ELECTRIC N.V. (Utrecht), BOBE N.V. (Medemblick) N.V. INDUSTRIËLE ONDERNEMING W.H. BRASKAMP (Rijswijk), CHEMISCHE FABRIEK INDOLA COSMETICS N.V. (Voorburg), N.V. PHARMACEUTISCH-CHEMISCHE FABRIEK v/h E.M. BRASKAMP (Rijswijk), N.V. FABRIEK VOOR PLASTIEK-PRODUCTEN VAN NIFTRIK (Putte/N. Br.) et N.V. ZUID-NEDERLANDSE PLASTIEK INDUSTRIE (Bergen-op-Zoom).

CONSEIL ET ORGANISATION

(629/16) Spécialisée à Londres dans la sélection et le recrutement de cadres et dirigeants d'entreprises, la firme MANAGEMENT SELECTION LTD (cf. n° 588 p.21) a formé à Bruxelles la société MANAGEMENT SELECTION LTD-MSL SA (capital de F. 0,5 million), qui appuiera le développement des activités de la succursale qu'y possède la filiale M.S.L. FRANCE SA (Paris).

A l'étranger, la firme britannique dispose également de filiales sous son nom à Düsseldorf, Amsterdam, Milan, Barcelone, Zurich, New York, Sydney et Johannesburg.

(629/17) Déjà associées à Paris au sein de la STE DE GESTION DE L'ORGANISATION PAUL PLANUS & DE PROGRES INTERNATIONAL Sarl - où est également intéressée la PROGRES INTERNATIONAL-STE DE PLANIFICATION, RECHERCHE OPERATIONNELLE, GESTION, RECHERCHES ECONOMIQUES & SOCIOLOGIE INDUSTRIELLE Sarl de Paris (cf. n° 406 p.21) - les sociétés françaises d'organisation-conseil ORGANISATION PAUL PLANUS SA (cf. n° 413 p.26) et ANDRE VIDAL & ASSOCIES SA ont resserré leurs liens en constituant à Aix-en-Provence/B. du Rh. l'entreprise de prestation de services (économiques, financiers, techniques, etc...) OFFICE MEDITERRANEEN D'ETUDES & DE GESTION AVANCEE-OMEGA SA (capital de F. 240.000), que préside M. Michel Beaussier.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(629/17) Le groupe d'instrumentation électrique de contrôle, régulation et mesure des températures, réfrigération et chauffage EMERSON ELECTRIC C° de Saint-Louis/Mo. (cf. n° 617 p.27) a renforcé ses intérêts en République Fédérale avec la prise du contrôle de l'entreprise ALCO-NOBIS REGELGERÄTE GmbH (Cologne), dont il a porté le capital à DM. 2,85 millions après l'avoir transformée en EMERSON ELECTRIC GmbH.

Celle-ci a reçu le contrôle direct de deux filiales dont disposait déjà le groupe américain dans le pays, GUSTAV BENZ BEWA (Waiblingen) et BROOKS INSTRUMENT de Pinneberg (cf. n° 449 p.21), puis les a transformées en succursales.

(629/17) Représentée jusqu'ici aux Pays-Bas par la société TECHMATION N.V. de Schiphol-Oost (cf. n° 557 p.18), l'entreprise américaine d'appareillages électriques de mesure, audiomètres, etc... TRACOR INC. (Austin/Texas) s'y est donnée une filiale commerciale, TRACOR EUROPA N.V. (Schiphol) au capital de Fl. 360.000, placée sous la direction de M. Frederik G. Bakker.

(629/17) Spécialiste d'instrumentation électrique, électrohydraulique et électrodynamique pour mesures de résistance et composition de matériaux (plastiques, produits chimiques, papiers, métaux et composants électroniques, notamment), la compagnie M.T.S.-SYSTEMS CORP. de Minneapolis/Minn. (cf. n° 611 p.22) a élargi son implantation en République Fédérale - une filiale sous son nom à Francfort depuis le début 1971 - avec la création à Berlin de la société MTS SYSTEMS GmbH (capital de DM. 100.000), dont les gérants sont MM. William Palmquist et Ernst Winkler.

(629/18) L'entreprise italienne d'appareillages médicaux CRINOSPITAL SpA (Crémone) a participé pour 10 % à la création de la société commerciale CRINOSPITAL FRANCE Sarl (Le Cannet/Alpes Maritimes) au capital de F. 50.000, que gère M. Camille Moulet.

La nouvelle affaire est directement contrôlée par la compagnie de portefeuille PHARMAZEUTISCHE & CHEMISCHE FINANZIERUNG AG (Vaduz) pour 45 % et par la société PROSPECTION DE RECHERCHES PHARMACEUTIQUES SA (Schaffhouse) pour 40 %.

(629/18) Le groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPEN FABRIEKEN N.V. d'Eindhoven (cf. n° 628 p.31) - qui a obtenu en 1970 d'un consortium de 50 banques un prêt (en cinq tranches annuelles) de \$ 250 millions - s'est donné en Suisse une filiale de portefeuille, PHILIPS BETEILIGUNGS AG (Glarus) au capital de FS. 25 millions, que préside le Dr Paulus J. van der Burg.

Les multiples intérêts du groupe dans le monde entier sont tantôt directs, tantôt détenus par des compagnies telles que US PHILIPS TRUST (New York), qui coiffe une quarantaine d'entreprise tant aux Etats-Unis que dans le reste du monde, ALLDEPHI-ALLGEMEINE DEUTSCHE PHILIPS GmbH de Hambourg (cf. n° 590 p.34), LA RADIOTECHNIQUE SA de Paris (cf. n° 627 p.24), PHILIPS CIE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE SA de Bruxelles (cf. n° 543 p.26), I.R.E.-INDUSTRIE RIUNITE EURODOMESTICI SpA de Sassinetta/Varese (cf. n° 603 p.17), etc... Le groupe possède également des filiales financières à Luxembourg, PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE SA (cf. n° 375 p.18), créée en 1966 et, en Grande-Bretagne, PHILIPS FINANCE LTD. Fondée en 1969, cette dernière est sous le contrôle absolu de la compagnie de Londres PHILIPS ELECTRONIC & ASSOCIATED INDUSTRIES LTD (cf. n° 602 p.21), et est ainsi société soeur de près de trois cents affaires (dont les deux tiers environ au Royaume-Uni).

(629/18) L'entreprise allemande d'équipements électriques et électromécaniques de précision pour programmation (horodateurs notamment), contrôle de réfrigération, chauffage central, etc... THEBEN-WERK PAUL SCHWENK KG (Hagerloch üb Hechingen) s'est donnée au Bourget/Seine-St-Denis une filiale commerciale, STE THEBEN-FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), gérée par son propre directeur M. Paul Schwenk.

(629/18) Animée par M. Alberto Cipelletti et contrôlée par la société suisse de portefeuille PLURI INVEST HOLDING SA (Lugano), l'entreprise italienne d'appareils frigorifiques FRIGOMAT Sas (Guardamiglio/Milano) a confié sa représentation exclusive en République Fédérale à la nouvelle FRIGOMAT-EISMASCHINEN GmbH, VERTRIEB FÜR DEUTSCHLAND de Stuttgart (capital de DM. 20.000), dont le gérant est M. B. Venker.

(629/19) Connue pour ses outils électriques pour le travail du bois (ponceuses, perforatrices, raboteuses, trancheuses, scies circulaires, etc.), la compagnie MAKITA DENKI SEISAKUSHO LTD de Nagoya et Anjo (cf. n° 605 p.24) a définitivement installé à Paris sa filiale de vente MAKITA FRANCE SA (capital de F. 560.000), où elle est associées à parité (40 %) avec le groupe commercial TOYODA TSUSHO KAISHA LTD (Nakaruma-Nagoya) et pour 20 % avec l'homme d'affaires suisse Jacques Epars, animateur et président de l'entreprise de négoce de quincaillerie COMP-TOIR COMMERCIAL D'OUTILLAGE SA qui domicilie la nouvelle affaire.

Pour sa part, TOYODA TSUSHO est présent chez les Six depuis 1968 avec une filiale à Bruxelles, TOYODA EUROPE SA.

(629/19) Membre à Wernau/Neckar du groupe électrique ROBERT BOSCH GmbH de Stuttgart (cf. n° 622 p.21), l'entreprise de chauffe-eau et appareils de chauffage central au gaz JUNKER & C° GmbH (cf. n° 545 p.33) a accordé ses brevets en matière d'équipements pour centrales à gaz à la compagnie japonaise TOTTORI SANYO ELECTRIC LTD, filiale spécialisée du groupe SANYO ELECTRIC C° LTD d'Osaka (cf. n° 598 p.25).

(629/19) La COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. n° 624 p.28) - qui, comme le CREDIT LYONNAIS SA (Paris), vient d'inaugurer sa succursale de New York - est devenue majoritaire à Hambourg dans son affiliée H. MAHAK AG, qui réalise avec ses fabrications d'instruments électriques et électroniques de mesure un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 20 millions (dont 45 % à l'exportation).

(629/19) Le groupe PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. d'Eindhoven (cf. supra) a transféré les actifs de l'usine qu'exploite à Helden-Panningen, avec 160 personnes, sa Division ELCOMA-ELECTRONIC COMPONENTS & MATERIALS (cf. n°^s 590 p.27 et 536 p.30) à sa filiale de câbles, conducteurs, lampes spéciales et composants pour radio de Venlo POPE N.V. (cf. n° 614 p.17) - laquelle s'est récemment enrichie d'une filiale commerciale en République Fédérale, POPE DRAHT- & KABEL-HANDEL GmbH (capital de DM. 40.000). Les matériels fabriqués jusqu'ici dans cette unité le seront désormais dans deux autres usines d'ELCOMA, à Roermond et Roeselare/Belgique.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(629/19) L'entreprise de vannes industrielles et équipements (en acier et plastique) de régulation des fluides ou liquides (pour industries mécanique et chimique notamment) WORCESTER CONTROLS CORP. de Westboylston-Worcester/Mass. (anc. WORCESTER VALVE C° - cf. n° 465 p.24) a étoffé ses intérêts commerciaux chez les Six - des filiales à Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine, Francfort, Ixelles-Bruxelles et Milan - avec l'installation à Amsterdam de la société WORCESTER NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Eric A. Norris.

(629/20) Spécialisée dans les machines à polir et à traiter le verre (pour les industries optique et horlogère notamment), la société WERNICKE & C° KG de Düsseldorf-Eller (cf. n° 451 p.26) s'est donnée une filiale commerciale à Bruxelles, WECO INTERNATIONAL SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Hans J. Strunck et dirige M. Ronald Strunck.

Au capital de DM. 1 million, la fondatrice réalise avec 160 personnes un chiffre d'affaires annuel de DM. 12 millions. Elle dispose de filiales de vente à Paris (LA CIE WECO Sarl) et à Milan (OPTEC Srl) - cette dernière en association avec la firme SA-TIS AG (Zurich).

(629/20) La manufacture horlogère allemande KIENZLE UHRENFABRIKEN AG de Schwenningen/Neckar (cf. n° 602 p.23) a formé une filiale commerciale à Paris, KIENZLE-FRANCE-STE D'HORLOGERIE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Jacques Ferard.

Employant 3.000 personnes, la fondatrice (capital de DM. 7,3 millions) a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de DM. 82 millions. A l'étranger, elle dispose de filiales à Vienne (KIENZLE UHRENVERTRIEBS GmbH) et à Biel/Suisse (KIENZLE BIEL AG).

(629/20) Affiliée pour 20 % en Belgique à la compagnie THOMAS COLLATOR INC. (Linden/N.Y.), membre du groupe de machines à courrier (tri, ouverture, timbrage, etc...) PITNEY-BOWES INC. de Stamford/Conn. (cf. n° 498 p.26), l'entreprise de machines et meubles de bureau C.P. BOURG SA (Ottignies) s'est donnée une filiale à Luxembourg, ETS. C.P. BOURG (LUXEMBOURG) SA (capital de F. Lux. 0,5 million), que préside M. Christian Pierre Bourg.

Ce dernier est majoritaire à 61 % - aux côtés notamment de M. Daniel E. Pfister (Ruschlikon/Zurich) avec 10 % - dans la fondatrice, connue pour ses marques "Rotaprint", "Loctrac" "Téléfit", "Canon-Canola", "Thomas Collator", "Stielow" et "Aéropost".

(629/20) Né fin 1968 de la concentration des compagnies TAYLOR INSTRUMENTS COS de Rochester/N.Y. (cf. n° 457 p.23) et RITTER PFAUDLER CORP. de Rochester (issue elle-même de la concentration en 1966 des entreprises RITTER CORP. et PFAUDLER PERMUTIT INC. - cf. n° 249 p.26), le groupe d'instruments de contrôle, mesure et régulation (pour industries chimique et pétrochimique notamment) SYBRON CORP. de New York (cf. n° 602 p.18) a allégé ses intérêts en France avec la dissolution anticipée de sa filiale LA STE RITTER SA (Paris) au capital de F. 0,7 million.

Le groupe américain reste présent dans le pays avec, entre autres, deux filiales directes à Paris, SYBRON SA (capital de F. 50.000) et TAYLOR INSTRUMENT (FRANCE) Sarl (capital de F. 300.000), et une filiale indirecte à Clichy/Hts-de-Seine, GAMLEN-NAINTRE SA (cf. n° 561 p.18).

(629/21) La manufacture d'armes norvégienne KONGSBERG VAAPENFABRIEK A/S (Kongsberg) a ouvert en France (Noisy-le-Roi/Yvelines) une succursale placée sous la direction de M. Paul Kopff.

(629/21) Animée par M. Max Angler, l'entreprise allemande d'équipements mécaniques de transport HESSENA MASCHINENFABRIK (Muntzenberg) s'est donnée à Ermelo une filiale commerciale et de montage, HESSENA NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. Adolf F. van der Meulen.

(629/21) La société WORLDTEX AG (capital de FS. 70.000) a été formée à Zurich, avec MM. Gianfranco Mombelli (Chiasso/Tessin) et Aldo Brunani pour administrateurs, pour porter le contrôle de l'entreprise de machines textiles WORLDTEX Srl de Milan.

(629/21) La compagnie LINDETEVES-JACOBBERG N.V. d'Amsterdam (cf. n° 623 p.27) s'est assurée le contrôle à Rotterdam et Capelle a.d. IJssel de l'entreprise INDUSTRIËLE HANDELSONDERNEMING J.H.G. GOSAU N.V., chargée de la représentation et de la maintenance aux Pays-Bas de l'entreprise allemande de moteurs diesel MOTOREN-WERKE MANNHEIM AG (cf. n° 506 p.25).

Membre du groupe KNORR BREMSE GmbH de Munich (cf. n° 616 p.20), celle-ci, animée par MM. P.J. Giesers et W. Koenigs, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 225 millions (dont 45 % à l'exportation). Ses intérêts commerciaux en France sont assurés par la firme M.W.M. DIESEL FRANCE Sarl (Conflans-Ste-Honorine/Yvelines), que gère M. K. Schroder.

(629/21) La compagnie belge CHARBONNAGES D'AISEAU-PRESLES SA de Farciennes (cf. n° 576 p.55) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de construction mécanique GENERAL PRODUCTS SA (Roselies/Charleroi).

Spécialisée dans les véhicules et matériels de camping, celle-ci s'était récemment donnée une filiale commerciale à Paris, GENERAL PRODUCTS FRANCE SA (capital de F. 100.000).

EDITION

((629/21) Spécialiste de cartes de voeux, cartes postales, etc.. la société UNITED CARD C° INC. de Rolling Meadows/Ill. s'est donnée une filiale commerciale en France, UNITED CARD C° EUROPE Sarl (Seloncourt/Doubs) au capital de F. 20.000, dont le gérant est M. Claude Hubner.

(629/22) Les accords conclus il y a quelques mois (cf. n° 589 p.34) en République Fédérale entre les groupes d'édition RAND Mc NALLY & C° de Skokie/Ill. et ARNOLDO MONDADORI EDITORE SpA de Milan (cf. n° 612 p.26) ont été sanctionnés par la prise par le second d'une participation dans la filiale du premier à Stuttgart (cf. n° 386 p.30), transformée en MONDADORI-RAND Mc NALLY GmbH.

(629/22) Une association paritaire entre la société FRANCE EDITIONS & PUBLICATIONS-F.E.P. Sarl de Paris (groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA - cf. n° 565 p.28) et le groupe de Bruxelles ROSSEL & CIE SA (cf. n° 611 p.21) a donné naissance à Paris au groupement d'intérêt économique GROUPEMENT INTERNATIONAL DE PRESSE G.I.P., chargé du lancement, sous la direction de M. Guy Goujon, d'un hebdomadaire de télévision, "Cinq Colonnes à la Une", dont le tirage initial sera de 500.000 exemplaires.

F.E.P. édite notamment le quotidien "France-Soir" ainsi que les hebdomadaires "Le Journal du Dimanche", "France-Dimanche" et "Elle". Pour sa part, ROSSEL édite notamment le quotidien "Le Soir".

(629/22) La société néerlandaise KON. DRUKKERIJ & UIT-GEVERIJ VAN DE ERVEN J.J. TIJL (Zwolle), qui édite les périodiques "Provinciale Overijsselse", "Zwolse Courant", "Textilia", "Chemisch Weekblad", "De Journalist", "Ingenieur", "De Wachter", etc..., s'est assuré le contrôle à Rotterdam de l'entreprise de presse UITGEVERSMIJ. "REFLEX" N.V. Dirigée par M. R. Knol, celle-ci publie notamment les revues techniques ou professionnelles "Verpakking Actueel", "Estheticienne", "Plastica", "Microniek", "Ski", "Weg & Waterbouw", "H 20", etc...

ELECTRONIQUE

(629/22) L'entreprise de matériels électroniques et électro-acoustiques TELEX CORP. de Tulsa/Okla. (cf. n° 547 p.27) s'est donnée une filiale à Paris, TELEX COMPUTER SA, que préside M. B. Beaugonin.

En France, la fondatrice est liée avec la firme d'électrophones et magnétophones TEPPAZ SA (Lyon), qui lui fournit des platines destinées à la fabrication de systèmes périphériques pour ordinateurs.

(629/22) La compagnie THOMSON-CSF SA (cf. n° 627 p.30), membre du groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (Paris), s'est donnée en Grande-Bretagne une filiale de composants électroniques pour télévision, THOMSON-CSF ELECTRONIC TUBES LTD (Ealing/Middx.) au capital initial de £ 100, placée sous la direction de MM. Robert Ziller, Etienne Billard et Geoffrey D. Hearne.

(629/23) Spécialiste en République Fédérale de petits ordinateurs ainsi que machines de bureau et comptables, la société KIENZLE APPARATE GmbH de Villingen (cf. n° 574 p.21) - sans liens avec la manufacture horlogère KIENZLE UHRENFABRIKEN AG (cf. supra, p.20) - a renforcé ses intérêts en Autriche (cf. n° 488 p.30) avec l'installation à Linz de la firme KIENZLE DATENSYSTEME GmbH (capital de Sh. 4 millions), dirigée par MM. Paul Dorfmeister et Alfred Ziering.

La fondatrice, qui emploie plus de 4.000 personnes dans ses usines au siège, Altoberndorf, Mönchweiler et Oberndorf, était déjà présente dans le pays avec une filiale à Vienne, KIENZLE DATENSYSTEME GmbH (capital de Sh. 20 millions). Elle possède plusieurs autres filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Bâle, Milan, Londres, Madrid, Stockholm et Oslo.

(629/23) Animé par MM. R. C. Barbato et D. Seltzer, le groupe d'équipements électroniques pour informatique, machines comptables, etc... LUNDY ELECTRONICS & SYSTEMS INC. de Glen Head/N.Y. a repris la Division "Instrumentation électro-optique pour informatique" FARRINGTON ELECTRONICS INC. du groupe FARRINGTON MANUFACTURING C° de Needham/Mass. (cf. n° 577 p.30) : il a ainsi acquis une filiale à Haarlem, FARRINGTON DATA PROCESSING (HOLLAND) N.V. (cf. n° 526 p.19), qu'il a transformée en LUNDY-FARRINGTON N.V.

(629/23) Une rationalisation des intérêts en Belgique du conglomérat LITTON INDUSTRIES INC. de Beverly Hills/Cal. (cf. n° 577 p.25) dans le domaine de l'électronique s'est effectuée au profit de la compagnie LITTON BUSINESS SYSTEMS BELGIUM SA (Molenbeek-St-Jean). Directement contrôlée par le holding LITTON INTERNATIONAL SA (Zurich), celle-ci a porté son capital à FB. 5 millions pour avoir absorbé ses sociétés-soeurs LITTON BENELUX SA (Schaerbeek-Bruxelles) et LITTON SYSTEMS SA (Bruxelles).

Dans le pays, le groupe contrôle également l'entreprise papetière DECOTONE PERMACO SA de Genk (cf. n° 541 p.29).

FINANCE

(629/23) La BAYERISCHE VEREINSBANK AG de Munich (cf. n° 628 p.25) a installé à New York sa première représentation permanente aux Etats-Unis, chargée, sous la direction du Dr Bars Graf von Wallwitz, de la gestion de ses intérêts dans le pays ainsi qu'au Mexique et au Canada.

Dotée depuis peu d'une filiale de portefeuille à Luxembourg, la banque de Munich - qui a absorbé fin 1970 la BAYERISCHE STAATSBANK AG - avait jusqu'ici trois représentations permanentes à l'étranger :Tokyo, Téhéran et Rio-de-Janeiro.

(629/24) La BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST & SAVING ASSOCIATION de San Francisco (cf. n° 617 p.33) a resserré ses liens (cf. notamment n° 597 p.28) avec la BANQUE DE PARIS & DES PAYS BAS SA (cf. n° 627 p.32) en créant avec elle à Luxembourg la BANQUE AMERIBAS SA (capital autorisé de \$ 24 millions), que dirige M. Pierre Haas, et où elle partage sa participation (près de 60%) avec ses filiales BANK OF AMERICA SA (Luxembourg) et BANKAMERICA FINANCE (FACTORS) LTD (Croydon/Surrey).

L'une des récentes initiatives de la banque de San Francisco en Europe a été, en juin 1971, la formation à Londres - en association avec la banque KLEINWORT, BENSON LTD (cf. n° 603 p.25), minoritaire avec 25 % - de la BANK OF AMERICA LTD au capital autorisé de £ 10 millions (libéré du quart), que préside Sir Mark Turner et dirige M. R.B. Botcherby. Par ailleurs, elle prépare l'ouverture en France - où elle est déjà implantée à Paris, Lyon, Marseille et Fort de France/Martinique - d'une agence à Strasbourg.

(629/24) Déjà présent en Europe avec une succursale à Londres et une représentation à Zurich notamment, la maison de brokers de Tokyo NIKKO SECURITIES C° LTD (cf. n° 552 p.32) s'apprête à ouvrir une agence à Paris.

(629/24) Membre du groupe public I.R.I. - ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (Rome), le CREDITO ITALIANO SpA de Gênes et Milan (cf. n° 623 p.20) s'est assuré une participation minoritaire à Londres dans le groupe bancaire ORION (cf. n° 585 p.32) - composé des compagnies ORION BANK LTD, ORION MULTINATIONAL SERVICES LTD et ORION TERMBANK LTD.

L'établissement italien a ainsi rejoint les quatre fondatrices de ce groupe : la WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE (Düsseldorf et Münster), la NATIONAL WESTMINSTER BANK LTD (Londres), la ROYAL BANK OF CANADA LTD (Montréal) et la CHASE MANHATTAN BANK N.A. (New York).

(629/24) Filiale de leasing à Milan de la compagnie FINSERV CORP. de New York (membre du groupe STUDEBAKER-WORTHINGTON INC. - cf. n° 627 p.25), la société FINSERV ITALIANA SpA (cf. n° 578 p.31) s'apprête à étendre ses activités à l'étranger avec la création de filiales en République Fédérale, France et Grande-Bretagne.

Fondée courant 1970 (cf. n° 569 p.25) et animée par M. G. Torre, FINSERV ITALIANA - dont le capital sera quintuplé à Li. 500 millions pour faciliter le financement de ces opérations - est affiliée depuis peu à la compagnie LOCATRICE ITALIANA SpA (Rome) pour 19,6 % ainsi qu'au CREDITO ITALIANO SpA (cf. supra) et à la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (cf. n° 608 p.23) pour 10 % chacune à travers leurs filiales respectives à Luxembourg.

(629/25) Animée par M. H. Andrews, la maison de brokers de Toronto et Montreal HOLLAND, ANDREWS, PERRIER & C° LTD sera la première firme canadienne de la branche à prendre pied en Italie avec l'ouverture, en octobre 1971, d'une succursale à Milan.

(629/25) Déjà intéressée aux Etats-Unis (cf. n° 592 p.39) dans la compagnie EUROPARTNERS SECURITIES CORP. INVESTMENT BANKERS (New York) - aux côtés du CREDIT LYONNAIS SA de Paris (qui vient d'inaugurer sa propre agence à New York, dirigée par MM. Henriot et G. Teze) et de la COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. supra, p.19) - la BANCO DI ROMA SpA (cf. n° 615 p.26) ouvrira début octobre à San Francisco sa première succursale dans le pays.

(629/25) Membre du groupe public I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (Rome), la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA de Milan (cf. supra) s'apprête à ouvrir à Singapour une succursale dotée d'un fonds de roulement initial de \$ 250.000.

La fondatrice possède déjà quatre succursales COMMIT à l'étranger (Londres, New York, Istamboul et Izmir) ainsi que des représentations permanentes à Paris, Francfort, Le Caire, Sydney, Mexico et Tokyo.

(629/25) La banque UNITED STATES TRUST C° OF NEW YORK (cf. n° 611 p.30) a enrichi ses intérêts au Luxembourg en y constituant, par l'intermédiaire du CREGELUX-CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG SA (cf. n° 626 p.26), le Fonds de placement U.S. TRUST MULTINATIONAL FUND SA (capital de \$ 10 millions) avec sa filiale de rachat U.S. TRUST MULTINATIONAL FUND REPURCHASE C° SA (capital de \$ 10.000).

La fondatrice disposait déjà à Luxembourg du Fonds U.S. TRUST INVESTMENT FUND SA (cf. n° 600 p.26).

(629/25) La compagnie de leasing PRETABAIL SA de Paris s'est donnée, en association avec la STE D'ENTREPRISE DE MONTAGE-S.D.E.M. SA de Grenoble (cf. n° 336 p.19), une filiale de prestation de services dans le domaine de la maintenance des matériels et biens à usage industriel ou commercial, FRANCE-MAINTENANCE SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. Hervé Tourraton.

PRETABAIL a récemment participé, aux côtés de la BANQUE ROTHSCHILD SA (majoritaire), à la constitution à Paris de la société d'études financières, immobilières, juridiques et économiques STE D'ETUDES LAFFITTE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Jean-Claude de La Tribouille.

(629/25) La compagnie financière de Vaduz/Liechtenstein INTERNATIONAL TRADE CONSULTANTS ESTABLISHMENT (capital de FS. 20.000) a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. R.G. Stibbe.

(629/26) C'est pour compte américain que la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 628 p.24) a fondé la société de portefeuille ENERGY RESOURCES SA (Luxembourg) au capital de \$ 10 millions, dont les premiers administrateurs sont MM. Barnard C. Luce Jr. (Albuquerque/New Mexico), Alfred Vanderstraeten (Vilvorde-Bruxelles) et Hubert Bram (Luxembourg).

(629/26) La BANCA NAZIONALE DEL LAVORO-LAVOROBANK SpA de Rome et Milan (cf. n° 621 p.27) s'est dotée d'une filiale de portefeuille et d'investissements, FINANZIARIA REGIONALE LOMBARDA SpA (Milan) au capital autorisé de Li. 1 milliard (libéré de 10 %), que préside M. Fantuzzi Fioravante et vice-préside M. Tommaso Pesce, et dont elle partage le contrôle 60/40 avec la BANCA DEL MONTE SpA (Milan).

(629/26) Membre à Milan du groupe ITALCEMENTI-FABBRICHE RIUNITE CEMENTO SpA (Bergame), l'ISTITUTO BANCARIO ITALIANO SpA (capital de Li. 10 milliards) s'apprête à absorber la BANCO DI CREDITO GENERALE SpA de Bologne (capital de Li. 850 millions), qu'animent MM. Arrigo Gasperini et Ugo Stefanelli et dont il s'est assuré dernièrement le contrôle (cf. n° 626 p.31).

(629/26) L'AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK N.V. d'Amsterdam (cf. n° 624 p.28) a négocié la prise du contrôle à La Haye de la banque privée d'affaires et de dépôts VAN LANDRY & VAN TILL qui, fondée en 1842, occupe une cinquantaine de personnes.

(629/26) C'est pour compte suisse qu'a été formée à Luxembourg la société de portefeuille PEGASUS HOLDING SA (capital de F. Lux. 1 million), dont les premiers administrateurs sont MM. Georges Philippe (Schaffhouse), Arthur Spettel (Zurich) et Harry Glaser (Zumikon).

(629/26) Filiale à 51 % du groupe public I. M. I. -ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO SpA de Rome (cf. n° 627 p.39), la compagnie FIDEURAM-FIDUCIARIA EUROPEA AMERICANA SpA (cf. n° 589 p.40) s'est défait de sa participation dans la BANCA DI DEPOSITI & SCONTI SpA (Milan), qu'animent MM. Luciano Jona et Carlo Guaraldi et qui est filiale de l'ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO (cf. n° 627 p.39).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(629/27) Les compagnies suisses de portefeuille RIZINVEST SA (Genève) et FIDABRO AG (Zug) ont participé pour 10 % chacune à la création à Milan de la société d'import-export et financement de négoce de riz CIA FINANZIARIA PER IL RISO COFIRI SpA (capital de Li. 10 millions), que préside M. Carlo Curti (Varese), et où elles ont pour associée à 80 % la STA RISERIE VIRGINIO CURTI SpA (Milan).

Animée par MM. Eduardo et C. Curti, celle-ci, spécialisée dans les produits diététiques pour enfants, protéines et vitamines à base de riz, possède plusieurs établissements industriels, notamment à Valle Lomellina/Pavia, Adria/Rovigo, Gemonio/Varese et Semiana/Pavia.

(629/27) Le groupe de Coblenz KÖNIGSBACHER BRAUEREI AG, VORM. JOS. THILMANN (cf. n° 615 p.28) s'est assuré le contrôle à Düsseldorf de la brasserie HIRSCHBRAUEREI AG - où le groupe D.U.B.-DORTMUNDER UNION BRAUEREI AG de Dortmund (cf. n° 615 p.28) a par ailleurs acquis une importante participation à travers sa banque de Dortmund et Hambourg BANKHAUS WOLFF & C° KG (cf. n° 203 p.25).

KÖNIGSBACHER BRAUEREI qui, avec une capacité de plus de 1 million d'hl/an, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de DM. 70,6 millions, possède de nombreuses filiales : J. BUBSER BRAUEREI ZUR NENNE GmbH (Weisenthurn), BRAUHAUS FRIED WINTER (Köln), A. BONNET & CIE BIERBRAUEREI & MÄLZEREI (Meisenheim/Lahn), KÖNIGSBACHER BIERVERTRIEB GmbH (Trier), RICHMODIS-BRÄU GmbH (Köln), FR. HAMACHER KG (Aachen) et RAGI-RHEINISCHE ALKOHOLFRETE GETRÄNKE-INDUSTRIE GmbH (Coblenz), etc...

Pour sa part, D.U.B. a récemment fusionné ses filiales de distribution de Krefeld NIEDERRHEINISCHE GETRÄNKE GmbH et GETRÄNKE PASCH GmbH au profit de la seconde, transformée en NIEDERRHEINISCHE GETRÄNKE PASCH GmbH. Sa filiale SCHLEGEL-SCHARPENSEEL-BRAUEREI AG de Bochum (cf. n° 599 p.29) s'est assurée le contrôle absolu à Duisburg de son homologue BÜRGERLICHES BRAUHAUS AG (cf. n° 542 p.33), puis l'a absorbée.

(629/27) La BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG de Munich (cf. n° 625 p.36) a acquis de la famille Grüner une participation supplémentaire dans la brasserie de Fürth/Bayern GRÜNER-BRAU AG (cf. n° 533 p.34), dont elle a désormais le contrôle à 59 % environ.

Affiliée également au groupe GROSSVERSANDHAUS QUELLE GUSTAV SCHICKE-DANZ KG de Fürth (cf. n° 625 p.22), GRÜNER-BRAU, dont la principale filiale est la H. HENNINGER-REIFBRAU AG (Erlangen), réalise un chiffre d'affaires annuel consolidé supérieur à DM. 28 millions avec une production de 220.000 hl de bière et de 40.000 hl de boissons alcoolisées.

(629/28) Le principe d'une fusion a été négocié aux Pays-Bas entre les entreprises de distillerie, eaux de vie et liqueurs N.V. DISTILLEERDERIJ & LIKEURSTOKERIJ HERMAN JANSEN (Schiedam) et N.V. DELFTSCHE DISTILLEERDERIJ & ROOMGISTFABRIEK v/h VLEK & C° (Delft).

Animée par M. H. Jansen, la première contrôle les entreprises de la branche N.V. WIJNHANDEL W. JAGER GERLINGS (Haarlem) et JANSEN & WOUTERLOOD N.V. (Schiedam); la seconde a des intérêts dans les entreprises K. PLANTINGA & ZOON C.V. (Bolswaard), F. & J. SONNEMA (Dokkum) et WINSCHOTER DRANKENHANDEL (Winschoten).

(629/28) Membre à Cologne du groupe de meunerie HEINR. AUER MÜHLENWERKE KGaA (cf. n° 606 p.27), la compagnie de distribution de farines et aliments pour bétail WEST-MEHL HANDELS GmbH (cf. n° 626 p.32) a poursuivi son expansion : 1) en prenant le contrôle à Osberghausen de son homologue HOLTMANNS GmbH; 2) en absorbant les firmes NEUHAUS & C° NIEDERREINISCHER MEHLHANDEL GmbH (Neunkirchen-Vluyt Kr. Moers) et ALBERT CREMER MEHLHANDEL GmbH (Roetgen-Eifel).

Cette dernière est sans liens avec le groupe de graineterie PETER CREMER GmbH de Hambourg et Minden (cf. n° 626 p.26), doté depuis peu en France d'une filiale sous son nom (St Germain-en-Laye/Yvelines).

METALLURGIE

(629/28) Le groupe de matériels de chauffage et de réfrigération AMERICAN STANDARD INC. de New York (cf. n° 625 p.20) s'est assuré le contrôle absolu en République Fédérale de la firme de radiateurs en acier et chaudières PROJAHN INDUSTRIE- & HANDELSGESELLSCHAFT mbH de Waldbröl (anc. PROJAHN-WERKE GmbH - cf. n° 316 p.24), qu'il a fusionnée avec sa filiale de Bonn IDEAL-STANDARD GmbH (cf. n° 597 p.23).

(629/28) Animée par M. Valentin Cassotti, l'entreprise française de tôlerie, chaudronnerie et mécanique automobile CENTRALISATION DE MECANIQUE & DE TRANSPORT Sarl (Châtenay Malabry/Hauts-de-Seine) a ouvert à Milan une succursale dirigée par M. Benito de Leo.

(629/28) Le groupe MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 628 p.27) a poursuivi le développement de ses activités de négoce métallurgique et charbonnier (cf. n°^s 619 p.30 et 623 p.37) en s'assurant le contrôle absolu des firmes JOHANNES NOLL & C° GmbH (Francfort), HAUCK-WOCHNER GmbH (Freiburg) et PAUL SCHULTE-HOLTEY GmbH (Düsseldorf, Köln, Dortmund, etc..) pour les fusionner avec sa filiale spécialisée MANNESMANN-HANDEL WÄRMEDIENST GmbH d'Essen (anc. HANSEN, NEUERBURG & C° GmbH, acquise fin 1970 - cf. n° 599 p.32).

(629/29) L'entreprise allemande de tubes d'acier de précision, sièges et accessoires de véhicules, montures "Knirps" pour parapluies télescopiques BREMSHEY AG de Solingen (anc. BREMSHEY & C° KG - cf. n° 439 p.34) a renforcé ses intérêts en France en s'assurant le contrôle à 54 % - à travers sa filiale absolue KOMFORT GmbH (Solingen-Ohligs) - de la firme de parapluies et parasols ETS. LEON LAFARGUE SA d'Angers (cf. n° 544 p.36).

BREMSHEY, qui réalise avec 3.100 employés dans six usines un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 200 millions, possède deux filiales à Paris : l'une (75 %) directement, BREMSHEY FRANCE Sarl; l'autre, INTERCONFORT Sarl (anc. PROCONFORT-BREMSHEY Sarl), à travers sa filiale (50 %) de Solingen LEICHTSPIEGEL GmbH & C° KG. Ses autres intérêts à l'étranger sont notamment : 1° à Vienne BREMSHEY GmbH & C° KG (95 %); 2) à Barcelone BREMSHEY ESPANOLA SA (100 %) et PARIMEX SA (30 %).

(629/29) L'entreprise familiale de coutellerie et orfèvrerie de table F.W. QUIST KG (Esslingen), dont le chiffre d'affaires annuel dépasse DM. 22 millions, a acquis une minorité de contrôle supérieure à 25 % dans le groupe de coutellerie WURTTENBERGISCHE METALLWARENFABRIK AG-W.M.F. de Geislingen/Steige (cf. n° 575 p.29), qui réalise pour sa part un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 260 millions.

PETROLE ET GAZ

(629/29) MM. Tito Livio Quero et Gerhard Enseling dirigent à Essen la compagnie italo-allemande TRANS EUROPA NATURGAS PIPELINE GmbH (TENP), définitivement formée (cf. n° 606 p.29) au capital de DM. 15 millions en compte à demi entre le groupe public E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA (Rome) - à travers sa filiale SNAM SpA (Milan) - et la compagnie de distribution gazière RUHRGAS AG d'Essen (cf. n° 617 p.29). La nouvelle affaire assurera la construction et l'exploitation d'un gazoduc reliant Aix-la-Chapelle et Rheinfelden (par Kaiserlautern, Baden-Baden, Offenbourg et Freiburg), destiné à acheminer le gaz naturel des Pays-Bas vers l'Italie (La Spezia et Gênes).

Le tronçon suisse de cette conduite sera exploité par la nouvelle TRANSITGAS AG de Zurich (cf. n° 622 p.33), constituée par SNAM en association 49/51 avec la compagnie suisse AG FÜR ERDGAS (St-Gall), elle-même créée en avril 1971 par quatre groupes d'utilisateurs de Zurich, Bâle et Lausanne.

(629/30) L'association conclue début 1971 aux Pays-Bas (cf. n° 617 p.33) en matière d'engineering pour le transport et la distribution du gaz naturel entre la compagnie COMMONWEALTH SERVICES INC.-CSI de New Cork/Mich. et New York, membre du groupe COMMONWEALTH ASSOCIATES INC.-C.A.I. (New York), et la société COMPRIMO N.V. d'Amsterdam (cf. n° 611 p.29) a été sanctionnée par la création à parité auprès de la seconde de l'entreprise COMPRIMO-COMMONWEALTH N.V. (capital de Fl. 180.000), que dirigent MM. James C. Dodge et W.G. van der Wel.

(629/30) Le groupe franco-américain SCHLUMBERGER LTD de New York (cf. n° 623 p.30) a renforcé ses intérêts en France dans le secteur des services pétroliers en s'assurant le contrôle absolu à Paris de la STE AUXILIAIRE DES PRODUCTEURS DE PETROLE-FLOPETROL SA (cf. n° 544 p.35), dont il était déjà actionnaire pour 40 % à travers ses filiales FOREX SA de Paris (cf. n° 617 p.24) et DOWELL SCHLUMBERGER LTD de Londres (paritaire avec le groupe DOW CHEMICAL C° de Midland/Mich. - cf. n° 434 p.27). A cet effet, il a repris les participations de 40 % et 20 % respectivement qu'y détenaient les sociétés GEOPETROLE-STE GEOTECHNIQUE POUR LA PRODUCTION DU PETROLE SA (filiale commune des compagnies METRA INTERNATIONAL SA et OPFI-PARIBAS SA - cf. n° 576 p.23) et CIE D'EXPLOITATION PETROLIERE SA (groupe ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA - cf. n° 508 p.31). Spécialisée dans la prestation de services techniques pendant la durée du forage des puits et leur mise en exploitation, FLOPETROL (capital de F. 7,38 millions), que préside désormais M. René Delmas, emploie 570 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 50 millions.

Dans ce secteur, SCHLUMBERGER s'est récemment assuré le contrôle absolu à Paris : 1) de la STE DE FORAGE EN MER NEPTUNE SA (capital de F. 20 millions), en y acquérant la participation de 50 % de la STE DE FORAGES PETROLIERS LANGUEDOCIENNE-FORENCO SA; 2) de FOREX SA (F. 27,3 millions), en y reprenant notamment les intérêts (5,94 % et 11,07 % respectivement) de la compagnie de portefeuille LA MURE SA (cf. n° 619 p.15) et de la CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE SA (groupe SCHNEIDER SA - cf. n° 624 p.30).

(629/30) Le groupe OCCIDENTAL PETROLEUM CORP. de Los Angeles (cf. n° 615 p.32) a procédé à un nouvel allègement de ses structures en République Fédérale (cf. n° 614 p.28) en dissolvant ses filiales MINERALÖL AG (Brunsbüttel) et KRAFTSTOFF-HANDELSGESELLSCHAFT mbH (Berlin).

L'essentiel des intérêts du groupe dans le pays est porté par sa filiale OCCIDENTAL OEL GmbH (Düsseldorf), qui, ayant récemment introduit sur le marché sa nouvelle marque "Oxy", y exploite deux raffineries (Essen et Brunsbüttel) et a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 650 millions.

(629/31) Filiale de la compagnie de portefeuille LA MURE SA (cf. supra), la STE COMMERCIALE LA MURE SA (Grenoble) a noué une association 59/41 avec la STE HAVRAISE D'IMPORTATION DE PRODUITS PETROLIERS SA du Havre/Seine Mme (affiliée pour 35 % au groupe ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA à travers la compagnie ELF-UNION INDUSTRIELLE DES PETROLES SA - cf. n° 626 p.38) pour former à Paris la société PARIS PETROLE DISTRIBUTION SA (capital de F. 483.000), que préside M. Robert Bolland.

PHARMACIE ET PARFUMERIE

(629/31) La coopération commerciale nouée en 1968 (cf. n° 493 p.24) au Japon entre le groupe BEIERSDORF AG de Hambourg (cf. n° 597 p.17) et la compagnie KAO SOAP LTD (Tokyo) sera renforcée avec la constitution à Tokyo d'une filiale paritaire, NIVEAKAO C° LTD (capital autorisé de ¥ 400 millions), chargée de la fabrication et de la distribution de spécialités dermatologiques et cosmétiques du partenaire allemand (marques "Nivea" et "Atrix" notamment).

Celui-ci, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé supérieur à DM. 618 millions (dont 430,5 millions pour la seule société-mère), est affilié au groupe d'assurances ALLIANZ VERSICHERUNGS AG (Berlin et Munich) ainsi qu'à la banque anglo-allemande M.M. WARBURG-BRINCKMANN WIRTZ & C° (Hambourg).

KAO SOAP s'est associé fin 1970 en Espagne avec l'entreprise de détergents industriels SINORGAN SA de Barcelone (cf. n° 491 p.19) au sein d'une filiale paritaire, SINOR-KAO SA.

(629/31) L'entreprise suisse de spécialités pharmaceutiques, diététiques et cosmétiques REGINA AG (Mogelsberg/St-Gall) s'est donnée une filiale en République Fédérale, REGENAPLEX-ARZNEISPEZIALITÄTEN GmbH (Constance) au capital de DM. 20.000, dont le gérant est M. Günter K. Stahlkopf.

(629/31) L'entreprise de spécialités pharmaceutiques HEINRICH MACK NACHF. -CHEM. PHARMAZEUTISCHE FABRIK KG (Illerstein/Bayern) s'est associée à la succursale CHEMIEWERK HOMBURG (laboratoires à Berlin, Francfort, Düsseldorf, Hambourg, Munich, Würzburg, Hanovre et Stuttgart) du groupe DEGUSSA AG (cf. n° 611 p.29) pour prendre le contrôle à Rome de l'entreprise LABORATORI CHIMICO BIOLOGICI-SIR SpA (capital de Li. 120 millions), animée jusqu'ici par le Dr Cornelio Ganzina.

(629/31) Animée à Milan par le Dr Giuseppe C. Sigurta, l'entreprise chimico-pharmaceutique SIGURTA a constitué à Brighton/Sussex la firme industrielle et commerciale SIGURTA PHARMACEUTICALS (U.K.) LTD (capital de £ 5.000), que dirige M. Charles H. Argent (Goring/Sussex).

(629/32) Animé par MM. André Feher, Robert Estenne et G. Lambelin, le groupe pharmaceutique de Bruxelles CONTINENTAL PHARMA SA (anc. SA BELGO-CANADIENNE CONTINENTALE PHARMA - cf. n° 436 p.33) a conclu un accord de recherches avec la filiale MITSUBISHI PETROCHEMICAL LTD du groupe de Tokyo MITSUBISHI CORP. (anc. MITSUBISHI SHOJI KAISHA LTD - cf. n° 613 p.42) et lui a en outre confié sa représentation exclusive pour le Japon, Corée, Chine continentale, etc...

Le groupe belge (capital de FB. 50 millions) est spécialisé dans la chimiothérapie de la tuberculose, les antirhumatismes, analgésiques et médicaments cardiovasculaires. Il réalise un chiffre d'affaires de plus de FB. 300 millions/an et possède des filiales à Zutphen/Pays-Bas, Oberursel/Taunus et Athènes - qui possèdent leur propre organisation scientifique et commerciale - ainsi que des distributeurs en Suisse, Irlande, Iran, Liban, Pakistan, Irak et Syrie et des licenciés ou agents dans trente cinq pays.

(629/32) Les intérêts à l'étranger de la firme française de produits aromatiques pour parfumerie, cosmétiques, savonnerie, industrie alimentaire, etc... P. ROBERTET & CIE SA de Grasse/A.M. (cf. n° 615 p.32) se sont enrichis d'une filiale commerciale à Milan, ROBERTET ITALIANA Srl (capital de Li. 1,5 million), gérée par M. J.P.M. Maubert.

La fondatrice, qui est affiliée depuis 1970 à la compagnie suisse L. GIVAUDAN & CIE SA (Vernier) - elle-même liée financièrement au groupe chimico-pharmaceutique de Bâle F. HOFFMANN LA ROCHE & CIE AG (cf. n° 624 p.35) - possède un important réseau de filiales et bureaux à l'étranger (cf. n° 554 p.36), notamment à Londres (depuis mai 1971), Reus/Taragone, Istanbul, New York, Buenos Aires, Sao Paulo, Mexico, Tokyo, etc...

(629/32) Le groupe chimico-pharmaceutique FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 624 p.35) a négocié avec l'entreprise yougoslave LEK (Ljubjana) une association dans le secteur vétérinaire et pharmaceutique, sanctionnée par la création à Ljubjana d'une filiale 49/51, BAYER PHARMA JUGOSLAVIJA, dont une partie de la production - sous licence BAYER - sera exportée.

(629/32) Membre à Munich du groupe chimico-pharmaceutique de Darmstadt E. MERCK AG (cf. n° 574 p.37), le laboratoire de recherches médicales DR. THEODOR SCHUCHARDT GmbH & Co KG (cf. n° 498 p.36) a installé à Paris une filiale commerciale, SCHUCHARDT FRANCE SA (capital de F. 100.000), présidée par M. Michel Benistant et avec pour administrateurs MM. C. Katjen et J. Meerkamp van Embden, directeurs et associés commandités de la fondatrice.

(629/33) Le groupe INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR CORP. I. C. N. de Pasadena/Cal. (cf. n° 628 p.31) a renforcé ses intérêts chez les Six - où il s'est dernièrement assuré le contrôle en France de la firme de fournitures pour laboratoires PARIS LABO SA - avec l'acquisition en République Fédérale, au prix de \$ 18 millions, de l'entreprise de produits pharmaceutiques, dentaires et chimico-pharmaceutiques pour laboratoires M. WOELM & C° d'Eschwege (cf. n° 353 p.26).

Animée par M. Horst Woelm, celle-ci réalise avec 800 employés dans ses usines au siège et à Spangenberg/Kassel un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 55 millions.

PLASTIQUES

(629/33) Des intérêts allemands portés par M. Aloys Aust (Willich-Schiefbahn), gérant de l'entreprise de machines plastiques (appareils de projection pour résines mélangées de fibres, installations "Duroplast" d'enduction, etc..) AUST & SCHÜTTLER & C° M. A. S. -KUNSTSTOFFMASCHINEN GmbH (Düsseldorf), ont été à l'origine en Autriche de la firme de plastiques renforcés M. A. S. POLYSAND-KUNSTSTOFFWERK PINKAFELD GmbH (Pinkafeld) au capital de Sh. 100.000, dont M. Karl Benedikter (Vienne) est le gérant.

(629/33) De création récente en Autriche au capital de Sh. 100.000, l'entreprise de transformation plastique SALZACH-PLAST KUNSTSTOFFVERARBEITUNG & WERKZEUGBAU GmbH (St Pantaleon/Ried) appartient à des intérêts allemands portés par MM. Ludwig A. Kaltenhauser (Tittmoning) et B. Höhensteiger (Kothöd).

PUBLICITE

(629/33) Animée par M. Pierre Lemonnier, l'agence de publicité IMPACT SA de Paris (cf. n° 573 p.35) a mis fin à l'association qui la lie depuis deux ans en Belgique (cf. n° 515 p.31) à son homologue VANYPECO SA (cf. n° 624 p.37). Cette opération a eu pour conséquences : 1) la dissolution de la filiale commune VANYPECO IMPACT INTERNATIONAL SA (cf. n° 516 p.33); 2) la création à Bruxelles de l'agence IMPACT BENELUX SA, que dirige M. Maurice Frydman.

VANYPECO, qui dispose d'une filiale à Amsterdam, est dernièrement passée sous le contrôle du groupe EMPAIN de Bruxelles (cf. n° 625 p.42) - déjà présent depuis 1969 dans le secteur publicitaire avec une participation dans la firme belge MENS CONSEILS DDI Sprl (cf. n° 617 p.42) et, depuis peu, un intérêt important dans la société allemande TROOST (Düsseldorf), laquelle est implantée à Milan, Vienne et Barcelone (cf. n° 554 p.40).

TABAC

(629/34) Le groupe PHILIP MORRIS INC. de New York (cf. n° 591 p.47) s'apprête à renforcer ses intérêts chez les Six en prenant - à travers sa filiale PHILIP MORRIS EUROPE SA (Lausanne), qu'anime M. Albert E. Bellot - une importante participation à Ixelles-Bruxelles dans la firme de cigares et cigarettes WEL-TAB SA (cf. n° 411 p.33).

Celle-ci, connue notamment pour ses marques "Visa", "Darcy" et "Armada", exploite des usines à son siège et Forest, dispose d'un entrepôt à Overijse et possède des plantations dans les Ardennes. Affiliée au groupe britannique CARRERAS LTD (cf. n° 616 p.30), elle distribue également en UEBL les marques Philip Morris et Malboro du groupe américain. Ce dernier possède quatre usines principales en Europe : 1) Eindhoven et Bergen-op-Zoom aux Pays-Bas; 2) Cousset et Neuchâtel en Suisse.

TEXTILES

(629/34) Membre du groupe textile allemand J.F. ADOLFF AG (Backnang), l'entreprise de literie (draps, couvertures, coussins, etc..) SPINNEREI & WEBEREIEN ZELL-SCHÖNAU AG de Zell-Wiesental (cf. n° 567 p.42) a pris pied en France avec l'implantation à Ottmarsheim/Ht Rhin d'une usine qui, opérationnelle dès novembre 1971, emploiera 80 personnes à la fabrication de 12.000 coussins par mois.

Représentée aux Pays-Bas par la firme CLAUSHUIS-BEUTH & C° N.V. de Barneveld (cf. n° 576 p.54), la fondatrice (marque "Irisette") a réalisé en 1970 avec près de 3.000 personnes un chiffre d'affaires de DM. 88,7 millions. En République Fédérale, ses principales filiales sont SCHWABISCHE TEXTILWERKE AG (Eterbach) et SPINNEREI ATZENBACH AG d'Atzenbach (cf. n° 524 p.33).

(629/34) Le groupe de lingerie et confection WARNACO INC. de Bridgport/Conn. (cf. n° 559 p.45) a négocié la prise d'une participation de 34 % à Paris dans la firme VETEMENTS JUPITER SA. Spécialisée dans ses usines de Caudry/Nord et Argentan/Orne dans les vêtements de pluie et de sport, pantalons, blousons, etc.., celle-ci, qu'anime M. J. Kertes, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 50 millions.

WARNACO était présent de longue date en France - où il n'a pu réussir à acquérir fin 1969 la firme de lingerie française ROSY SA (cf. n° 528 p.29) - avec une filiale à Paris, WARNER'S AIGLON SA, présidée par M. Norman Kenadjan. Ses autres intérêts chez les Six sont notamment la filiale industrielle WARNER'S MANUFACTURING C° (BELGIUM) SA (Frameries).

(629/35) Le producteur allemand d'articles en laine "angora" MEDIMA WERKE KARL SCHEURER KG de Maulberg (cf. n° 536 p.39) a doté sa filiale commerciale de Strasbourg MEDIMA FRANCE Sarl (capital de F. 100.000) d'une succursale à Paris.

La firme allemande dispose à l'étranger de filiales à Milan (MEDIMA ITALIA Srl), Salzbourg (MEDIMA GmbH), Londres (MEDIMA-UK LTD) et Rheinfelden/Suisse (MEDIMA AG et AWOBA GmbH) - cette dernière disposant depuis 1968 de sa propre filiale à Strasbourg, AWOBA-FRANCE Sarl.

(629/35) Animée par MM. Wolfgang Schneider et Horst von Hövel, l'entreprise allemande de distribution textile DOTEX-DORTMUNDER TEXTILHANDELSGESELLSCHAFT SCHNEIDER KG (Brackel-Dortmund) s'est associée à Vienne à son affiliée SCHNEIDER GmbH - créée dernièrement au capital de Sh. 100.000 - pour former la société DOTEX DORTMUNDER TEXTILHANDELSGES. SCHNEIDER KG & C° KG.

(629/35) La compagnie de portefeuille CONFECTION-BONNETERIE AFRICAINE & MALGACHE COBAM SA de Paris (capital de F. 4,8 millions) négocie la prise de participations de 34 % chacune dans les entreprises textiles : 1) STE AFRICAINE DE CONFECTION & DE BONNETERIE-SOCATEX SA (Douala/Cameroun), qui exploite une bonneterie et une usine de confection et qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. CFA 1 milliard; 2) STE AFRICAINE DE CONFECTION-SAFRIC SA (Abidjan/Côte d'Ivoire), qui a réalisé un chiffre d'affaires de F. CFA. 700 millions en 1970; 3) SA DE CONFECTION MALGACHE-SACM (Tananarive), qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. Mal. 325 millions avec une bonneterie et une usine de confection. Ces trois affaires gardent pour actionnaires majoritaires MM. Auvray et Haard.

COBAM est née d'une récente association entre les compagnies CEGELPAR-CIE GENERALE DE PARTICIPATIONS & D'ENTREPRISES SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - cf. n° 582 p.25), COFIMER-CIE FINANCIERE POUR L'OUTRE-MER SA (cf. n° 601 p.33), UNIPAR-UNION DE PARTICIPATIONS DE FRANCE & D'OUTRE-MER SA (c f. n° 522 p.19), RHONE-POULENC SA (cf. n° 625 p.49), DOLL-FUS-MIEG & CIE SA (cf. n° 614 p.31) et S.C.O.A.-STE COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN SA (cf. n° 622 p.16).

(629/35) Les entreprises de lingerie et sous-vêtements allemande POMPADOUR TEXTILWERKE GISELHER MENGE KG (Schneider/Lippe) et IDUNA CORSET INDUSTRIE N.V. (Uden/Noordbrabant) ont décidé de mettre fin à l'accord de coopération et de représentation réciproque (cf. n° 614 p.31) qu'elles avaient conclu il y a quelques mois.

En difficultés financières, POMPADOUR, qui occupe 600 personnes, négocie un rapprochement avec la filiale à Mannheim FELINA GmbH MIEDERFABRIKEN (cf. n° 53 p.24) du groupe GREILING, susceptible de redresser sa situation et de conserver ses marques.

(629/36) Première entreprise cotonnière de République Fédérale, CHRISTIAN DIERIG AG (Augsburg), dont le chiffre d'affaires a dépassé DM. 450 millions en 1970, a obtenu par offre publique le contrôle absolu de sa filiale (83 %) d'Augsburg HAUNSTETTEN TEXTIL AG (cf. n° 420 p.36). Celle-ci réalise de son côté avec 250 personnes un chiffre d'affaires annuel de plus de DM. 13 millions grâce à ses fabrications de fibres de laine "Ne 14-30" et filés de laine notamment.

(629/36) Un accord de coopération industrielle et de distribution - sur les marchés étrangers notamment - a été conclu en République Fédérale entre l'entreprise de bonneterie HUDSON TEXTILWERKE GmbH de Stuttgart-Vaihingen (cf. n° 542 p.39), filiale à 80 % du groupe CHADBOURN INC. de Charlotte/N.C. (cf. n° 549 p.40), et la manufacture de bas et lingerie ARWA FEINSTRUMPFWERKE HANS THIERFELDER de Bischofswiesen/Oberbayern (cf. n° 340 p.31). Le groupement ainsi constitué réalise un chiffre d'affaires supérieur à DM. 300 millions.

ARWA possède, directement ou à travers ses filiales suisses ARWA HOLDING AG (Coire) et ARWA INTERNATIONAL AG (Glattbrugg), un important réseau de filiales sous son nom à l'étranger, notamment à St-Gilles-Bruxelles, Deutsch Altenburg/Vienne, Glattbrugg, Milan, Montreuil/Seine-St-Denis, Amsterdam, etc... De son côté, HUDSON TEXTILWERKE, qui couvre 12 % environ du marché allemand de la branche, est implantée principalement au Benelux avec une filiale à Roosendaal, HUDSON TEXTIEL N.V. (cf. n° 550 p.43), dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à Fl. 15 millions et qui possède une succursale à Schaerbeek/Bruxelles.

TOURISME

(629/36) Les compagnies aérienne PAN AMERICAN WORLD AIRWAYS INC. de New York (cf. n° 626 p.41) et pétrolière GULF OIL CORP. de Pittsburgh/Pa. (cf. n° 615 p.33) ont noué une association pour la création d'une chaîne de motels en Europe. Le premier établissement de ce réseau - qui sera placé sous le contrôle d'une filiale commune à constituer - sera installé sur la frontière belgo-allemande, et ouvrira en 1973; il comprendra un hôtel de 100 à 200 chambres, un restaurant, un bar et une piscine. Les étapes suivantes verront l'érection d'établissements analogues en France, en République Fédérale et en Suisse.

A travers sa filiale spécialisée INTERCONTINENTAL HOTELS INC. (New York), la PAN AMERICAN est déjà présente chez les Six avec de nombreuses filiales ou affiliées hôtelières (cf. notamment n° 625 p.51), et elle est intéressée à Amsterdam dans le holding hôtelier E.H.C.-EUROPEAN HOTEL CORP. N.V.

TRANSPORTS

(629/37) Le groupe britannique UNITED TRANSPORT C° LTD de Chepstow/Wales (cf. n° 587 p.41) a renforcé ses intérêts en République Fédérale avec la formation à Francfort de la firme de tourisme et transports UNITED TOURING INTERNATIONAL SERVICES GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par MM. Anthony B. Millar, David J. Beck et Helgard Jungeblodt.

La fondatrice, qui possède quelque 150 filiales ou affiliées dont les deux tiers à l'étranger, contrôle directement à Cologne l'entreprise WEST FRIESLAND EUROTRANSPORT GmbH avec ses filiales et succursales (cf. n° 480 p.36) ainsi que - à travers sa sous-filiale de Londres INTERNATIONAL FERRY FREIGHT LTD (cf. n° 463 p.31) - la firme IFF CONTAINER SPEDITION GmbH (Hambourg), qui a des sociétés-soeurs à Bâle et Rotterdam.

(629/37) La compagnie française d'importation et distribution de charbons ATIC SA-ASSOCIATION TECHNIQUE DE L'IMPORTATION CHARBONNIERE SA (cf. n° 493 p.27) a participé à la création à Rotterdam - aux côtés de la société TRANS-EST SA (Paris) et du groupe USINOR SA (cf. n° 622 p.22) pour 16,5 % chacun - de l'entreprise de transports de charbon et aciers B.R.M. (BEVRACHTING RIJN, MOEZEL, MAAS) N.V. (capital de Fl. 250.000).

Dirigée par MM. François d'Aoust et Théo G. de Jong, celle-ci a eu pour autres fondatrices, avec 17 % et 32 % respectivement, les firmes de Rotterdam TRANS-SID N.V. et TRANSCOMETAL N.V. - celle-ci étant filiale de la société belge TRANSCOMETAL SA, elle-même contrôlée par la FRANBELMET-STE COMMERCIALE FRANCO-BELGE DE METALLURGIE SA de Bruxelles (cf. n° 498 p.23).

(629/37) Un accord de coopération portant sur la création d'un service commun de transports combinés route-mer entre la Grande-Bretagne (Londres, Birmingham, Manchester et Bradford) et la République Fédérale (Duisburg, Hambourg, Stuttgart, Francfort et Hanovre) a été conclu entre les firmes de Londres ALLTRANSPORT LTD (cf. n° 388 p.36) et de Düsseldorf HANIEL SPEDITION GmbH (cf. n° 614 p.33), filiales respectives des groupes SHIPPING INDUSTRIAL HOLDINGS LTD (cf. n° 564 p.46) et FRANZ HANIEL & CIE GmbH (cf. n° 617 p.45).

(629/37) La filiale à Rotterdam HUGO STINNES HANDEL- & TRANSPORT MIJ. N.V. du groupe public allemand VEBA (cf. n° 628 p.21) s'est associée à parité avec l'entreprise de transports maritimes de Rotterdam N.V. SCHEEPVAARTMIJ. TROS pour constituer l'entreprise d'affrètement et transport par eau HOLLAND RIVER LINE N.V. (Rotterdam) au capital autorisé de Fl. 5 millions, placée sous la direction de MM. Julius van Nieuwenhuizen et Willem de Jong.

(629/38) Animée par M. Klaus R. Oldendorf, la compagnie de transports maritimes SÜD-MARITIME GES. FÜR SEETRANSPORTE mbH (Brême) a ouvert à Willemskade-Rotterdam une succursale chargée, sous la direction de M. R. D. Tissot, de la représentation de la TAMARIS LINE : quatre lignes vers le Proche Orient (Le Pirée, Malte et Beyrouth), le Portugal et l'Afrique du Nord (via Barcelone et Alger).

(629/38) Huit compagnies françaises se sont associées à parité pour former à Paris la STE FERROVIAIRE DE TRANSPORTS CRYOGENIQUES-TRANS-CRYO SA (capital de F. 100.000), que préside M. Georges Desvignes et dont l'objet est le transport de gaz liquéfiés (notamment éthylène et méthane) et autres produits pétrochimiques à des températures inférieures à -50° C.

Il s'agit de SIMOTRA-STE INDUSTRIELLE D'EXPLOITATION DES MOYENS DE TRANSPORT SA de Paris (filiale de la STE AUXILIAIRE INTERNATIONALE DE CHEMIN DE FER SA de Bruxelles - cf. n°s 354 p.31 et 458 p.34), ALGECO-ALLIANCE & GESTION COMMERCIALE SA de Prissé/S. & L. (cf. n° 543 p.23), CIE AUXILIAIRE DU NORD SA de Paris (groupe ROTHSCHILD SA - cf. n° 566 p.36), STE AUXILIAIRE DE TRANSPORTS & D'INDUSTRIE-SATI SA de Paris (groupe A.N.F.-ATELIERS DE CONSTRUCTION DU NORD DE LA FRANCE SA de Crespin-Blanc-Misseron/Nord - cf. n° 553 p.41), SLEMI-STE POUR LA LOCATION & L'EXPORTATION DE MATERIEL INDUSTRIEL SA (Paris), SOFIGE-STE FINANCIERE & DE GESTION Sarl de Paris (groupe CIE FRANCAISE DE PRODUITS METALLURGIQUES SA - cf. n° 552 p.27), SI-TRAM-STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE TRANSPORTS & DE MANUTENTION SA de Paris (groupe MARINE FIRMINY SA - cf. n° 560 p.34) et STEMI-STE DE TRANSPORTS & DE MANUTENTIONS INDUSTRIELLES SA de Paris (cf. n° 523 p.37).

Ces deux dernières - déjà associées 40/60 au sein de la REMAFER-STE DE CONSTRUCTION & REPARATION DE MATERIEL FERROVIAIRE SA (Paris) - ont parallèlement constitué une filiale paritaire à Fos-sur-Mer/B. du Rh., FERIFOS-ATELIERS FERROVIAIRES & INDUSTRIELS DE FOS SA (capital de F. 1 million) qui, présidée par M. Serge Mahieux, a vocation pour la maintenance de tous matériels roulants (ferroviaires et routiers).

(629/38) Agent notamment aux Pays-Bas de la filiale à Anvers CAST EUROPE N.V. (cf. n° 555 p.37) du groupe de transports transatlantiques par containers CAST TRANSPORTATION LTD de Montréal, la firme de Rotterdam N. DE GROOT, CARGADOORS & EXPEDITIEBEDRIJF N.V. a obtenu la représentation de l'entreprise américaine de transports de bois et aciers STEELWOOD CARRIERS INC. (Long Beach). Celle-ci vient d'ouvrir un nouveau service de transport de bois d'Extrême-Orient (Singapour, Penang et Port Swettenham) vers l'Europe (Londres, Liverpool, Le Havre, Rotterdam, Anvers et Hambourg).

DIVERS

(629/39) Filiale à Hanweiler/Saar de la firme française de chaudronnerie, tuyauterie industrielle et constructions métallurgiques SOTRACO-STE DE TRAVAUX & DE CONSTRUCTIONS Sarl de Neufgrange/Moselle (cf. n° 558 p.36), l'entreprise SOTRACO HOFFMANN & CIE GmbH s'est donnée à Hanweiler une filiale, SOTRACO GASTSTÄTTENBETRIEBS-GmbH (capital de DM. 20.000). Placée sous la direction de M. Marcel Hoffmann, celle-ci se consacrera à la gestion de restaurants, débits de boissons, etc...

(629/39) Membre du groupe suisse d'appareils sanitaires BEGERT & CIE (Jona/St Gall), la firme d'installation et de maintenance d'appareils sanitaires GEBERIT TECHNISCHE BERATUNG AG (Jona) s'est donnée une filiale à Schaerbeek-Bruxelles, GEBERIT Sprl (capital de FB. 1 million), que gèrent MM. Alphonse Ruëgg et Max Diggelman.

(629/39) Des intérêts américains portés par MM. Louis et Jordan Fishman (Chicago/Ill.) ont été à l'origine en Belgique de la firme de négoce de pneumatiques pour véhicules industriels INDUSTRIAL TIRE SA (Evere) au capital de FB. 0,5 million, dont les premiers administrateurs sont MM. Fishman et Maurice Sabin (Chicago).

(629/39) Le groupe de Chicago/Ill. BRUNSWICK CORP. (cf. n° 626 p.25) a mis fin aux activités de la société BRUNSWICK FRANCE Sarl de Paris (négoce et location d'équipements spéciaux pour bowling ainsi que d'articles de sport), qu'il contrôlait à travers son holding de Zurich BRUNSWICK AG.

En France, la Division "moteurs marins Mercury" KIEKHAEFER CORP. (Fonds-du-Lac/Wis.) de BRUNSWICK est liée par des accords de représentation avec la Division RENAULT MARINE du groupe de Boulogne-Billancourt REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT (cf. n° 628 p.12), et elle dispose d'une licenciée à Paris, MERCURY MOTORS FRANCE SA.

(629/39) Spécialiste à Paris de meubles de rangement par éléments, bibliothèques et meubles de bureau, l'entreprise MEUBLES M.D. SA (cf. n° 507 p.18) a rationalisé ses intérêts à Bruxelles en fusionnant ses filiales BIBLIOTHEQUE M.D. Sprl et MEUBLES DE FRANCE Sprl au profit de la seconde qui, transformée en MEUBLES DE FRANCE SA, a porté son capital à FB. 3,5 millions.

(629/39) L'entreprise française d'approvisionnement et gestion de cantines et restaurants d'entreprises LA BONNE CUISINE FRANCAISE BCF Sarl, qu'anime à Paris M. Christian Bourgeon, a ouvert une succursale à Bruxelles.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Adolff (J. F.)	P. 34	Banque Ameribas	P. 24
Africaine de Confection-Safric	35	Banque de Paris & des Pays-Bas	24
Africaine de Confection & de Bonneterie-Socatex	35	Banque Internationale à Luxembourg	26
Akzo	13	Banque Rothschild	25
Albright & Wilson	14	Basta	13
Alco Nobis Regelgeräte	17	Bayer	32
Alimenta Comasca	15	Bayerische Hypotheken & Wechselbank	27
Alldephi-Allgemeine Deutsche Philips	18	Bayerische Vereinsbank	23
Alliance & Gestion Commerciale- Algeco	38	Beccon	16
Allianz Versicherungs	31	Beck (Dr.)	15
Alltransport	37	Begert & Cie	39
American Firstoline-AFC	13	Beiersdorf	31
American Standard	28	Benz Bewa (Gustav)	17
Amsterdam-Rotterdam Bank	26	Bibliothèque M. D.	39
Arnaud Frères (Ets.)	13	Blondel (Ets)	16
Arwa Feinstrumpfwerke	36	Bobé	16
Association Automobile des Cadres	12	Bonne Cuisine Française BCF (La)	29
Association Technique de l'Importa- tion Charbonnière-ATIC	37	Bonnet & Cie (A.)	27
Ateliers de Construction du Nord de la France-ANF	38	Bosch (Robert)	19
Ateliers Ferroviaires & Industriels de Fos-Ferifos	38	Bourg (C. P.)	20
Auer Mühlenwerke (Heinr.)	28	Bovisio Market	15
Aus & Schüttler & C°	33	Branhaus Fried Winter	27
Auxiliaire du Nord	38	Bremshey	29
Auxiliaire des Producteurs de Pé- trole-Flopetrol	30	BRM (Bevrachting Rijn, Moezel, Maas)	37
Auxiliaire de Transports & d'In- dustrie-Sati	38	Brooks Instrument	17
Auxiliaire Internationale des Che- mins de Fer	38	Brunswick	39
Awoba	35	Bubser Brauerei Zur Nenne	27
Bâloise Holding	12	Bürgerliche Brauhaus	27
Banca del Monte	26	Caminati Supermercato	15
Banca di Depositi & Sconti	26	Carreras	34
Banca Nazionale del Lavoro	26	Cast Transportation	38
Banca Commerciale Italiana	24-25	C. A. T. Belge	12
Banco di Credito Generale	26	Centralisation de Mécanique & de Transport	28
Banco di Roma	25	Chadbourn	36
Bankamerica Finance (Factors)	24	Charbonnages d'Aiseau-Presles	21
Bankhaus Wolff & C°	27	Chase Manhattan Bank	24
Bank of America	24	Chemiewerk Homburg	31
		Chemische Fabrik Indola Cosmetics	16
		C'laushuis-Beuth & C°	34
		Commerciale Franco-Belge de Métal- lurgie-Franbelmet	37
		Commerciale La Mure	31
		Commerciale de l'Ouest Africain- SCOA	34

Commerzbank	19-25	Einkauf- & Warenvertriebs-EWAG	15
Commonwealth Associates-CAI	30	Electronic Components & Materials- Elcoma	19
Commonwealth Services-CSI	30	Elektrokalorik	16
Comprimo	30	Elf-Union Industrielle des Pétroles	31
Confection-Bonneterie Africaine & Malgache Cobam	35	Emailliefabriek "De Ijsel"	16
Confection Malgache-SACM (SA de)	35	Emerson Electric	17
Conradty (C.)	14	Empain	33
Construction & Réparation de Maté- riel Ferroviaire-Ramafer (Sté de)	38	Energy Resources	26
Continental Pharma	32	Ente Nazionale Idrocarburi-ENI	29
Cordialité (La)	12	Entreprise de Montage (Sté d')	25
Corning Glass Works	14	Entreprise de Recherches & d'Activités Pétrolières-Erap	30
Creditanstalt Bankverein	15	Erdgas (AG Für)	29
Crédit Général du Luxembourg- Cregelux	25	Etudes Laffitte (Sté d')	25
Crédit Lyonnais	19-25	Europartners Securities	25
Credito Italiano	24	European Hotel Corp. -IHC	36
Cremer (Peter)	28	Exploitation de la Briqueterie Trouillard (Sté d')	13
Cremer Mehlhandel (Albert)	28	Exploitation Pétrolière (Cie d')	30
Crinospital	18		
		Farrington Mfg	23
Decotone Permaco	23	Felina	35
De Erven J.J. Tijl	22	Ferroviaire de Transports Cryogéniques- Transcryo	38
De Groot Cargadoors & Expeditie- bedrijf	38	Fetraco	16
Degussa	31	Fidabro	27
Delftsche Distilleerderij & Room- gistfabriek	28	Fiduciairia Europea Americana- Fideuram	26
Denis Frères	15	Financière & de Gestion-Sofige (Sté)	38
Deutsche Toyota	12	Financière pour l'Outremer-Cofimer	35
Diac Belge	12	Financière de Paris & des Pays-Bas	13-35
Dierig (Christian)	36	Financière de l'Union Européenne (Cie)	30
Dinamo Ure	16	Finanziaria Regionale Lombarda	26
Dollfus-Mieg & Cie	35	Finanziaria per il Rizo Cofiri	27
Dortmunder Textilhandels-gesellschaft Schneider-Dotex	35	Finserv	24
Dortmunder Union Brauerei-DUB	27	Forage en Mer Neptune (Sté de)	30
Dow Chemical	14-30	Foragés Pétroliers Languedocienne- Forenco (Sté de)	30
Dow Corning	14	Forex	30
Dowell Schlumberger	30	Française pour le Commerce en Extrême Orient-Soficomex (Sté)	15
Durum	15		

Française de Produits Métallurgiques	38	IFF Container Spedition	37
France Editions & Publications-FEP	22	Impact	33
France Maintenance	25	Importa Autohaus	12
France Secours International	12	Indola-Electric	16
Frigomat	18	Industrial Tire	39
		Industriële Handelonderneming J. H. G.	
Gamlen Naintre	20	Gosau	21
Geberit Technische Beratung	39	Industriële Onderneming W. H. Bras-	
General Products	21	kamp	16
General Shopping	15	Industrielle & Commerciale de Trans-	
Générale Alimentaire-Gasa	14	ports & de Manutention-Sitram	38
Générale de Participations & d'Entre-		Industrielle d'Exploitation des Moyens	
prises-Cogelpar	35	de Transports-Simotra	38
Générale Supermercati (Sta)	15	Industrie Riunite Eurodomestici-IRE	18
Geotechnique pour la Production du		Industrieverwaltungsges. -IVG	14
Pétrole-Géopétrole(Sté)	30	Interconfort	29
Gerngross Kaufhaus (A.)	15	Intercontinental Hotels	36
Gestion de l'Organisation Paul Planus		Interhaus	15
& de Progrès International (Sté de)	17	International Chemical & Nuclear-ICN	33
Givaudan & Cie (L.)	32	International Ferry Freight	37
Greiling	35	International Trade Consultants	
Groupement International de Presse	22	Establishment	25
Grüner Brau	27	IRI	25
Gulf Oil	36	Istituto Bancario Italiano	26
Guyarc'h & Le Déaut (Ets)	13	Istituto Bancario San Paolo di Torino	26
		Istituto Mobiliare Italiano-IMI	26
Habicht (Carl)	16	Istituto per la Ricostruzione Indus-	
Hachette	22	triale-IRI	24
Hagemeyer & C ^o 's	16	Italcementi	26
Hamacher (Fr.)	26		
Hanck Wochner	28	Jansen & Wouterlood	28
Haniel & Cie (Franz)	37	Junker & C ^o	19
Hanseatic Development	12		
Haunstetten Textil	36	Kao Soap	31
Havraise d'Importation de Produits		Kiekhaefer	39
Pétroliers	31	Kienzle Apparate	23
Henninger-Reifbrau (H.)	27	Kienzle Datensysteme	23
Herzmansky (A.)	15	Kienzle Uhrenfabriken	20
Hessena Maschinenfabrik	21	Kleinwort, Benson	24
Hirschbrauerei	27	Komfort	29
Hoffmann La Roche & Cie (F.)	32	Knorr Bremse	21
Holland, Andrews, Perrier & C ^o	25	Kon. Chromlederfabriek "De Amstel"	16
Holland River Line	37	Kongsberg Vapenfabriek	21
Holtmanns	28	Königsbacher Brauerei	27
Hudson Textilwerke	36	Kon. Kamper Metaalwarenfabriek	16
		Kon. Lederfabriek Oisterwijk	16
Ideal Standard	28	Kraftstoff Handelsgesellschaft	30
Iduna Corset Industrie	35		

Laboratori Chimico Biologici-SIR	31	NeueHeimat	12
Lafargue (Ets Léon)	29	Niederrheinische Getränke Pasch	27
Leder & Schuh	15	Nikko Securities	24
Leichtspiegel	29	Niveakao	31
Lindeteves-Jacoberg	21	Noll & C° (Johannes)	28
Litton Industries	23	Nordadriatic Export-Import	16
Location & Exportation de Matériel Industriel-Slemi (Sté pour la)	38	Norddeutsche Salinen	13
Locatrice Italiana	24	Occidental Oel	30
Loew's	12	Occidental Petroleum	30
Lundy Electronics & Systems	23	Office Méditerranéen d'Etudes & de Gestion Avancée-Omega	17
Mack Nachfl. (Heinrich)	31	Olivier Japan	15
Maihak (H.)	19	Opfi-Paribas	13 - 30
Makita Denki Seisakusho	19	Optec	20
Management Selection	16	Organisation Paul Planus	17
Mannesmann	28	Orion Bank	24
Marine Firminy	38	Outremer Destrée	14
M. A. S. Polysand-Kunststoffwerk Pin- kafeld	33	Pan American World Airways	36
Materest	13	Parimex	29
Medina Werke Karl Scheurer	35	Parisienne des Lubrifiants Nationaux & des Entrepôts d'Hydrocarbures- Sopaluna (Sté)	13
Mens Conseils DDI	33	Paris Labo	33
Merck (E.)	32	Paris Pétrole Distribution	31
Meridionale Finanziaria-SME (Sta)	15	Passage-Kaufhaus	15
Mercury Motors France	39	Pegasus Holding	26
Metalam	16	Pharmaceutisch-Chemische Fabrik	16
Metra International	30	Pharmazeutische & Chemische Finan- zierung	18
Meubles M. D.	39	Philips	18 - 19
Meubles de France	39	Philip Morris	34
Midland Silicones	14	Pitney Bowes	20
Mineralöl	30	Plantinga & Zoon (K.)	28
Mitsubishi	32	Plastiek Production van Niftrik	16
Mondadori (Arnoldo)	22	Pluri Invest Holding	18
Motoren Werke Mannheim	21	Poliet & Chausson	13
Motul	13	Pompadour Textilwerke	35
Moussecc	14	Pope	19
MSL France	16	Pretabail	25
MTS Systems	17	Preussag	13
Mulheimer Baustoffwerk	13	PROGRES International	17
Mure (La)	30 - 31	Projahn Industrie	28
MWM Diesel France	21	Promojapon	15
National Westminster Bank	24	Prospection de Recherches Pharmaceu- tiques	18
Nazionale per lo Sviluppo dogli Autotras- porti	15	Quelle	27
Ned. Uurwerkfabrieken "Nufa"	16		
Ned. Vezellindustrie Vezello	16		
Neuhaus & C°	28		

Quist (F.W.)	29	Stid Maritime	38
		Sybron	20
Radiotechnique (La)	18		
Rand McNally & C°	22	Tamaris Line	38
Regenaplex-Arzneispezialitäten	31	Taylor Instrument	20
Regina	31	Techmation	17
Renault	12 - 39	Telex Computer	22
Rheinische Alkoholfreie Getränke- Industrie-Ragi	27	Teppaz	22
Rhône Poulenc	35	Theben Werk	18
Richmodis-Brau	27	Thomas Collator	20
Riserie Virginio Curti	27	Thomson Brandt	22
Ritter (La Sté)	20	Thomson-CSF	22
Rizinvest	27	Tottori Sanyo Electric	19
Robertet & Cie (P.)	32	Toyota Motor	12
Röckitt & Colman	14	Toyoda Tsusho	19
Rossel & Cie	22	Tracor	17
Rosy	34	Transcometal	37
Rothschild	38	Trans-Est	37
Royal Bank of Canada	24	Trans Europa Naturgas Pipeline	29
Ruhrgas	29	Transitgas	29
		Transports & Manutentions Industrielles Stemi (Sté de)	28
Salzach Plast	33	Trans-Sid	37
Sanyo Electric	19	Travaux & Constructions-Sotraco (Sté de)	39
Satis	20	Troidec (Le)	13
Scheepvaartmij Tros	37	Troost	33
Schlegel-Scharpenseel-Brauerie	27	Turicum	15
Schlumberger	30		
Schneider	30	Uitgeverij Reflex	22
Schuchardt (Dr. Theodor)	32	United Card	21
Schulte Holtey (Paul)	28	United States Trust C° of New York	25
Schwabische Textilwerke	34	United Touring International Services	37
Shipping Industrial Holdings	37	United Transport	37
Sigurta	31	Usinor	37
Sinorgan	31	US Philips Trust	18
Sinor-Kao	31	US Trust Investment Fund	25
Snam	29	US Trust Multinational Fund	25
Socemar	12		
Sonnema (F. & J.)	28	Vandervliet Wermink	13
Sotraco Hoffmann & Cie	39	Van Landry & Van Till	26
Spinnerei Atzenbach	34	Vanypeco	33
Spinnerei & Webereien Zell-Schtnau	34	Veba	37
Steelwood Carriers	38	Vereinigte Aluminium Werke-VAW	14
Steigerwald Strahlentechnik	14	Vêtements Jupiter	34
Stinnes (Hugo)	37	Vidal Associés (André)	17
Studebaker-Worthington	24		

